

AFFAIRE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 1984

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif de l'année 1984. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses à la somme de : 524 866 608,43 F

I - INVESTISSEMENT

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Chapitre 900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratif	4 000 000,00	22 080 129,65
901 - Voirie	7 670 000,00	21 045 000,00
902 - Réseaux	11 370 000,00	17 330 000,00
903 - Equipements scolaires et culturels	6 503 000,00	29 980 800,00
904 - Equipements sanitaires et sociaux	-	7 784 780,00
905 - Transports et communication	-	4 000 000,00
906 - Sces industriels et commerciaux	1 940 000,00	4 370 000,00
908 - Urbanisme et habitation	1 000 000,00	7 450 000,00
911 - Programme pour le Département	800 000,00	1 200 000,00
914 - Programme pour les autres tiers	-	7 480 000,00
925 - Mouvements financiers	5 886 498,81	28 997 798,78
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	85 101 210,84	-
	<hr/>	<hr/>
	124 270 709,65	151 718 508,43
Chapitre 925 - Art. 115 - Prélèvement s/ recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement	27 447 798,78	<hr/>
	<hr/>	<hr/>
	151 718 508,43	151 718 508,43

II - FONCTIONNEMENT

Chapitre 930 - Mouvements financiers	150 000,00	54 582 987,44
931 - Personnel permanent	2 485 100,00	63 633 500,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	3 810 000,00	13 162 911,22
934 - Administration générale	2 520 100,00	45 425 605,99
936 - Voirie	2 948 000,00	64 956 982,79
940 - Relations publiques	311 200,00	1 606 810,74
942 - Sécurité et police	300,00	1 134 000,00
943 - Enseignement	1 000,00	23 655 000,00
944 - Oeuvres sociales et scolaires	9 371 000,00	26 162 000,00
945 - Sports et Beaux Arts	195 100,00	7 595 000,00
951 - Sces sociaux ss. cpté distincte	111 200,00	5 219 500,00
953 - Hygiène et protection sanitaire	15 000,00	1 000,00
955 - Aide Sociale	-	32 597 000,00
965 - Domaine productif de revenus	2 027 500,00	-
967 - Sces industr. et Commer. ss. cpté distincte	5 204 100,00	1 086 500,00
970 - Charges et produits non affectés	104 496 500,00	3 881 502,54
971 - Sce fiscal - impôts obligatoires à taux fixe	1 252 000,00	-
972 - Sce fiscal - impôts obligatoire à taux variable	113 250 000,00	-
977 - Sce fiscal - impôts complémentaires	125 000 000,00	1 000 000,00
	<hr/>	<hr/>
	373 148 100,00	345 700 301,22
	<hr/>	<hr/>
	27 447 798,78	-

soit un excédent de déficit de la section d'investissement.

27 447 798,78 qui a servi à couvrir le

JE METS AUX VOIX LE BUDGET PRIMITIF DE 1984.

LE MAIRE - Certains peuvent s'étonner que nous fassions notre Budget Primitif au mois de décembre et même au début du mois de décembre ; nous sommes certainement la première commune du Département et parmi les premières communes de la France métropolitaine à présenter le budget à cette époque.

Il y a des avantages à cela : nous nous adaptons le plus près possible à la nouvelle année en étant opérationnels dès le 1er janvier ; les actions peuvent s'engager sans retard ; les dépenses sont immédiatement mobilisées. Ce sont là des avantages incontes- tables qui permettent à la Commune d'être opérationnelle dès le 1er janvier. Ainsi les opérations d'investissement peuvent être lancées, puisqu'elles demandent un délai minimum de trois mois, aux environs du mois de mars.

Au contraire, si on retarde cette présentation du budget au mois de janvier, février ou mars, cela décale de trois mois et les premières opérations d'investissement en particulier ne peuvent être lancées qu'au mois de juin ou juillet ; en fait cela signifie qu'on a perdu six mois dans l'année. Il y a d'autres inconvénients qui ne sont pas à méconnaître ; en particulier, nous ne savons pas avec précision le montant de certaines dotations.

Mais cela est largement compensé par les avantages que nous venons de citer ; d'autant plus que s'agissant d'un budget prévisionnel, nous pouvons facilement corriger les données, affiner les dépenses dès qu'elles nous parviennent ; nous pouvons le faire soit par les décisions modificatives, soit au budget supplémentaire.

Je rappellerai tout d'abord nos grandes recettes de Fonctionnement et d'Investissement.

* En FONCTIONNEMENT, les grandes recettes sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente environ 27,5 %
- l'octroi de mer : 33,7 %
- les impôts locaux (82 et 83) : 21,3 %
- et diverses recettes (recettes de services en général) : 17,5 %.

* En INVESTISSEMENT :

- le F.C.T.V.A. remplacé dès cette année par la Dotation Globale d'Equipement
- le Fonds d'Aménagement Urbain qui intervient dans les lotissements
- les subventions diverses : ce sont les subventions en compensation des pertes de ressources
- les emprunts
- le Plafond Légal de Densité
- et la Taxe d'Equipement.

Si je vous donne un résumé de nos recettes de fonctionnement et d'investissement dans le budget communal, c'est pour vous dire que, pour ce qui concerne le fonctionnement, nous ne sommes pas maîtres de la D.G.F. qui est décidée entièrement par le Gouvernement, ni de l'octroi de mer qui dépend de l'activité économique locale. De la même façon, dans les recettes d'investissement, seuls les emprunts sont maîtrisés par nous ; D.G.E, F.A.U, subventions diverses sont du ressort de l'Etat.

Nous ne pouvons donc agir que sur les impôts locaux dans le premier cas, et sur les emprunts dans le second cas. Notre décision, dans les deux cas, est étroitement dépendante de ces contraintes extérieures, de la position du Gouvernement et aussi de nos choix politiques qui sont, je vous le rappelle, le Logement et l'Emploi. Du côté du Gouvernement, il est évident que, plus il interviendra, moins nous aurons à le faire, et inversement, les autres ressources étant constantes par ailleurs.

Depuis sa création, la D.G.F., qui est la contribution principale de l'Etat au fonctionnement des communes, avait toujours eu un pourcentage d'augmentation nettement supérieur à celui de l'inflation. C'est ainsi qu'en 1980, il intervenait à hauteur de 14,5 %,

en 1981 : 23,27 %, en 1982 : 18,68 %, en 1983 : 8,8 %, et en 1984 : 6,9 %.

Comme vous pouvez le constater, depuis 1982, année d'entrée en application de la décentralisation, ce pourcentage est en chute libre, si bien qu'il se confond pratiquement avec celui de l'inflation, et est même inférieur en 1983 et 1984.

En résumé donc, la D.G.F. stagne en francs constants.

Quant à la D.G.E., c'est une nouvelle dotation ; on ne sait pas encore ce qu'elle donnera, car nous ne pouvons pas l'apprécier par rapport aux anciennes subventions que l'on avait, étant donné qu'elle est appelée à remplacer ces anciennes subventions.

Il en ressort donc un certain flou, et pour l'instant nous ne savons pas si elle compensera dans la réalité -on ne le saura qu'à l'examen du compte administratif 83- les subventions qu'elle remplace.

Le F.A.U. a été une source financière appréciable dans le passé ; cela nous a permis de mettre sur pied un certain nombre de Zones d'Aménagement Concerté. Mais cette source est en train de se tarir. C'est ainsi que la Z.A.C. n° 2 des Patates à Durand, que la municipalité avait fait démarrer en espérant bénéficier, comme par le passé, du F.A.U. pour combler son déficit, va probablement devoir être stoppée. En effet, le responsable de ce fonds que la SEDRE a récemment rencontré en métropole, n'a laissé que très peu d'espoir d'obtenir une subvention pour cette opération. Il en sera de même pour la continuation de notre action pour supprimer les quartiers de bidonvilles. Si l'opération Camp Jacquot pourra incessamment démarrer, les autres secteurs défavorisés de Saint-Denis risquent de pâtir de la suppression de ce fonds qui n'a pas été jusqu'à présent remplacé par autre chose. Il nous appartiendra de pallier les désengagements de l'Etat dans ce domaine si nous voulons continuer.

La L.B.U., qui concerne les logements, est l'exemple typique de la stagnation des fonds en matière de subventions. Les subventions versées par la L.B.U. pour la construction de L.T.S, n'ont pas évolué pour 1983 par rapport à 1982. Cette stagnation aura eu pour conséquence la construction d'un nombre moins important de logements très sociaux à la Réunion, et à Saint-Denis en particulier il y a eu 129 en 1982 contre 106 en 1983.

Il est donc clair que 1984 inaugurerait un nouveau type de budget local, qui tiendra compte du tassement -pour ne pas dire la régression- des dotations de l'Etat résultant de la situation politique, économique, sociale actuelle de notre pays. Ce budget se caractérise par une réorientation des investissements, une sélection privilégiant certaines actions et en même temps un contrôle et une maîtrise plus accentuée de nos dépenses sous peine de faire appel plus fortement à la pression fiscale.

Une bonne gestion communale se mesure à l'orientation donnée aux deux volets du budget que sont le Fonctionnement et l'Investissement, tous deux très indépendants l'un de l'autre puisque la capacité d'investissement dépend des disponibilités de la Commune en ressources de fonctionnement, et que par ailleurs tout investissement nouveau fait naître des coûts de fonctionnement consécutifs. En conséquence, mes chers collègues, deux solutions s'offrent à nous :

* soit subir l'austérité suivant l'exemple de l'Etat -solution de facilité-, mais alors engager Saint-Denis dans un marasme économique et social dont les répercussions seront désastreuses sur le plan de l'emploi et de l'habitat ;

* soit, au contraire, attaquer pour relancer la machine de la ville.

Nous ne sommes pas défaitistes de nature et si nous sommes amenés à faire un constat du genre du bilan gouvernemental, nous avons

Nous ne pouvons donc plus tout faire ou plutôt nous ne pouvons plus faire un peu de tout chaque année. Il faut établir un calendrier étalé sur la durée du mandat, où certaines actions seront prioritaires sur toute la durée et d'autres prévues pour telle ou telle année ; en somme une programmation pluriannuelle. Elle a déjà été faite dans certains secteurs : aménagement des hauts, action économique, logement. Elle devra l'être dans tous les services dès 1984. Ce travail doit tenir compte de la deuxième composante ayant servi à l'élaboration du budget, c'est-à-dire les choix politiques.

Les préoccupations essentielles des dionysiens sont fondamentales : ils veulent d'abord un logement et un emploi ; en cela ils rejoignent les préoccupations des réunionnais. Ces deux besoins ont été choisis comme priorités par la majorité composant le conseil municipal. Ces actions doivent rester prioritaires, car la situation de la Réunion dans les années à venir sera peut-être encore plus difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui. La Municipalité a donc un rôle à jouer dans ces deux directions tout au long du mandat. Cette orientation doit obtenir, je l'espère, l'adhésion de tous. En tout cas, en ce qui nous concerne, elle constitue la base d'un contrat entre nous et la population passé en mars dernier.

Les services ont préparé sur chacun de ces points des propositions chiffrées à long terme sous forme de Contrats de Plan, qui devraient permettre d'obtenir des concours financiers de l'Etat. Ces contrats sont présentés à cette même séance du Conseil Municipal.

Le fait de retenir pour priorités l'Emploi et le Logement est aussi un investissement sur l'avenir pour la prospérité de la Commune ; d'une part, les actions menées dans cette direction devraient à terme couvrir les annuités des emprunts correspondants par les loyers et les taxes ; d'autre part, la richesse fiscale de la Commune va s'accroître : un plus grand nombre de personnes logées et d'entreprises nouvelles permettront d'avoir plus de ressources, tout en répartissant la charge des impôts locaux -pratiquement notre seule marge de manoeuvre- sur un plus grand nombre de contribuables.

A ces deux priorités du mandat doit être ajoutée une autre, qui est celle de l'animation dans un sens très large, allant des loisirs à la qualité de l'environnement. Cette troisième option correspond à un besoin général de dérivatif, de loisirs, de santé publique et morale, par l'occupation à 100 % et le mieux possible des équipements.

Outre ces trois premières priorités : Emploi, Logement, Animation, d'autres peuvent être trouvées par un travail de réflexion de tous au sein des Commissions. Il leur appartiendra de les caser dans le calendrier d'un programme pluriannuel.

En résumé, mes chers collègues, entre un certain désengagement de l'Etat et notre volonté politique de développement de Saint-Denis, la voie était étroite et passait obligatoirement par L'EFFORT et la COMPREHENSION DE TOUS LES DIONYSIENS et par le CONTROLE et la MAITRISE ENCORE PLUS AJUSTEE DE NOS DEPENSES.

Je me dois à la fin de ce préambule rendre un particulier hommage aux membres élus de la Commission des Finances qui ont eu la rude tâche de mettre en oeuvre les orientations que je viens de définir. Ils ont su cerner, non sans effort et sans certaines révisions déchirantes, l'intérêt de la Commune au mieux des intérêts particuliers, et ce n'était pas facile.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance de l'avis de la Commission des Finances concernant le Budget.

LE SECRETAIRE LIT L'AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES :

"Le Budget Primitif qui vous est présenté ce jour s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 524 866 608,43 F, soit une augmentation globale de 14,24 % par rapport au B.P. 83.

Il a été établi à partir des demandes des services. Celles-ci ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Commission des Finances qui a dû les réduire afin de passer dans l'enveloppe, sans toutefois que soient remises en cause les priorités municipales pour 1984, à savoir : l'emploi, l'habitat et l'animation.

Ce budget s'établit en grandes masses de la façon suivante :

I - FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes et de dépenses de Fonctionnement sont en augmentation globale de 22,20 % par rapport au B.P. 83.

A - RECETTES

- Octroi de Mer.....	113 000 000,00
- Dotation Globale de Fonctionnement.....	92 942 000,00
- Impôts locaux.....	95 000 000,00
- Divers (versement transport - taxes : eau, électricité, Ordures Ménagères)	62 206 100,00
- Recettes d'ordre régie (p. mémoire).....	10 000 000,00

B - DEPENSES

- Personnel.....	175 000 000,00
- Transferts (contingents, subventions.....)	73 006 310,74
- Intérêts de la dette.....	54 516 654,94
- Divers (dont épargne brute et régie).....	70 625 134,32

II - INVESTISSEMENT

Les prévisions de recettes et de dépenses d'Investissement sont en diminution globale de 1,53 % par rapport au B.P. 83.

A - RECETTES

- Emprunts.....	71 024 000,00
- Dotation Globale d'Equipement.....	2 283 100,00
- F.C.T.V.A.....	15 000 000,00
- Subventions diverses.....	28 833 000,00
- Divers.....	34 578 408,43

B - DEPENSES

- Dépenses d'équipement brut.....	117 540 709,65
- Remboursement de dette.....	26 447 798,78
- Autres.....	7 730 000,00

La Commission donne un AVIS FAVORABLE à ce budget."

M. BOX - Monsieur le Maire, je voudrais faire une remarque à votre préambule dans la mesure où vous avez parlé de désengagement de l'Etat, c'est-à-dire du déclin de la somme versée à titre de subventions. Vous n'avez peut-être pas insisté sur la manière dont sont versées ces subventions. J'en avais parlé à l'avant-dernier Conseil municipal, et je crois même qu'il était en proie de faire circuler une pétition pour que ces subventions soient versées un peu plus à temps.

Je me permettrai de vous lire le dossier que je me suis constitué sur ces versements de subventions.

Une première lettre en date du 22 août 1983, adressée au Commissaire de la République, disait ceci :

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les difficultés que je rencontre à faire rentrer dans les caisses communales un certain nombre de subventions d'Etat.

1° - En ce qui concerne la D.G.F.

La circulaire pour l'établissement du Budget Primitif 1983 demandait de prendre en compte 108 % du montant de la dotation de 1982, soit 75 847 665,97 F.

Cette subvention étant versée mensuellement, par douzième, Saint-Denis aurait déjà dû percevoir 7/12 de 75 847 665,97 F, soit 44 244 471,25 F.

Or, à ce jour, nous n'avons reçu que 40 967 102,40 F, soit un manque à gagner de 3 277 369,41 F.

2° - En ce qui concerne la subvention fiscale en compensation des exonérations pour constructions neuves :

A ce jour, rien des 9 088 170 F n'est rentré dans nos caisses.

Vous m'informez, par lettre du 24 juin 1983, que cette allocation est habituellement mandatée au cours du troisième trimestre de l'année.

Cette "habitude" s'aggrave d'année en année. A titre d'information, je vous transmets les dates de versement de cette subvention depuis 1976 :

- 1976.....	29/02/76
- 1977.....	29/04/77
- 1978.....	17/04/78
- 1979.....	11/05/79
- 1980.....	08/09/80
- 1981.....	08/09/81
- 1982.....	31/12/82

3° - En ce qui concerne le F.C.T.V.A.

Une note de service du 19 mai 1983 émanant du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget nous apprend que si pour 1982, 90 % de la dotation de l'année précédente était déléguée par anticipation, dès le début de l'année, aux représentants de l'Etat, "le changement de nature budgétaire des recettes du F.C.T.V.A permet d'aller plus avant dans la procédure de déconcentration, les attributions définitives des collectivités locales pourront être calculées dès le premier mois de l'année et déléguées aux collectivités locales... Par ailleurs, des acomptes correspondant à 70 % de la demande prévisionnelle pourront également être versés. Cette simplification ne modifie pas le calendrier de mise à disposition des crédits pour les collectivités locales qui devront continuer à s'effectuer périodiquement en janvier, février et pour le complément, au premier jour des mois de juin, juillet, septembre et novembre".

Or, à ce jour, nous n'avons encore rien perçu des 15 000 000 de Francs qui seraient prévus ; le chiffre exact ne nous étant même pas encore notifié.

Afin que Saint-Denis puisse payer dans les temps ses débiteurs et éviter ainsi d'avoir à supporter des intérêts moratoires, il conviendrait que l'Etat règle également dans les délais ses dettes aux collectivités locales.

Il n'est pas normal que ces derniers mettent une trésorerie d'attente de ces subventions par le biais d'emprunts qu'elle fait rentrer plus tôt et qui sont générateurs d'intérêts supplémentaires".

Voilà grosso modo la lettre qu'on avait envoyée. Je crois que cela a porté un peu ses fruits dans la mesure où, en ce qui concerne la D.G.F, il y a eu un rattrapage, ainsi que pour le F.C.T.V.A. Mais nous n'avons toujours rien de la subvention fiscale.

Le 21 novembre, le Commissaire de la République nous répond en ce qui concerne ces versements de subventions. Il nous répond en fait qu'il n'a pas de sous et qu'il va demander. Nous restons donc dans l'attente :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne la subvention fiscale en compensation des exonérations sur constructions nouvelles, les demandes de crédits ont été adressées au Ministère.

Je vous rappelle toutefois que le versement de cette allocation intervient normalement au cours des derniers mois de l'année. Ainsi le paiement pour l'année 1982 a été effectué à la fin du mois de novembre 1982.

J'ai néanmoins appelé à nouveau l'attention du Secrétaire d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, par lettre en date du 17 octobre 1983, sur la nécessité d'un déblocage rapide de cette subvention.

Le montant de la compensation de l'Etat pour l'indemnité de logement des instituteurs n'a pu être calculé à ce jour en raison du retard dans la transmission par les Communes des renseignements relatifs au recensement". (-Ce qui n'est pas très exact, du moins en ce qui concerne Saint-Denis, puisqu'ils ont obtenu ces renseignements depuis fort longtemps-).

"Par ailleurs, j'ai insisté auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, par télex en date du 13 octobre 1983, pour que tous les éléments se rapportant au concours particulier de la D.G.F. me soient communiqués aussitôt que possible".

Cela signifie que, finalement, nous restons encore sur notre faim ; on a demandé à Paris, on a envoyé des télex, mais on n'a pas la réponse.

Je terminerai par un télex du 7 décembre :

"Suije à votre lettre du 21 novembre 1983, j'ai le regret de vous informer que le versement de la subvention fiscale en compensation des exonérations sur les constructions nouvelles au titre de 1983 n'a toujours pas été versée à ce jour dans les caisses communales ; ce qui nous cause un préjudice de trésorerie de plus de 9 millions de Francs".

Il reste enfin un dernier télex qu'on a envoyé au Ministère des DOM-TOM.

Rapidement, voilà ce que je voulais dire. Bien évidemment, il y a le problème du quantum de la subvention. Je crois qu'on va connaître l'époque des vaches maigres, comme chacun le sait, mais plus que cela il y a encore le fait que ces subventions ne sont pas versées à temps, et pratiquement pour certaines, le versement n'intervient qu'en fin d'année. Donc, dans ces conditions, nous sommes obligés d'arriver à faire des emprunts supplémentaires pour couvrir ces sommes que nous n'avons pas encore reçues, ce qui nous cause des intérêts relativement importants, et ce qui nous obligera à nous serrer un peu plus la ceinture pour les années à venir.

M. ANNETTE - Monsieur le Maire, avant d'entrer dans le débat du Budget Primitif, je voudrais formuler quelques observations concernant le Conseil Municipal de cet après-midi.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'ordre du jour, nous constatons que vous nous proposez un ordre du jour avec plus d'une quarantaine de points, dont l'examen du Budget Primitif -et chacun sait l'importance de ce point à l'ordre du jour- et des contrats de Plan.

Nous considérons que cet ordre du jour est trop chargé, que les conditions d'examen, et donc d'exercice de notre mandat ne sont pas satisfaisantes. Nous aurions souhaité que cet ordre du jour soit scindé, que nous en discutions en début de séance et que nous prévoyons un temps suffisamment long pour examiner point

par point le Budget Primitif. Je crois que cela est absolument indispensable si l'on ne veut pas dresser un brouillard autour de ces questions à l'ordre du jour, si on veut permettre à chaque conseiller d'exercer son mandat dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne maintenant les documents qui nous sont proposés pour travailler : tout dernièrement, vous nous communiquiez des documents, et notamment quand il s'agissait de budget, accompagnés d'un tableau comparatif, c'est-à-dire au moins les chiffres de l'année précédente. C'est le minimum nécessaire pour dégager au moins l'évolution des postes d'une année sur l'autre. Nous remarquons que pour l'examen de ce Budget Primitif, que vous annoncez comme très difficile, nous n'avons pas les éléments comparatifs en notre possession, c'est-à-dire tout simplement les montants des années précédentes. Je considère cela comme déplorable parce que nous ne pouvons pas travailler dans des conditions minimales.

Ensuite, lors des derniers Conseils Municipaux, nous avons eu, 24 heures ou 48 h avant les avis des Commissions, ce qui nous permettait de réfléchir et de préparer le Conseil Municipal. Aujourd'hui, avec un ordre du jour particulièrement chargé, avec le Budget Primitif à l'ordre du jour, nous constatons que nous n'avons pas reçu les avis des commissions, et que, une fois de plus, on ne fait pas avancer les choses. Les conditions de travail ne sont pas réunies et nous considérons que déjà, la minorité dans le Conseil Municipal a été écartée, par une manoeuvre bassement politicienne, des commissions. Aujourd'hui, on ne nous donne pas les documents pour accomplir notre travail. Nous disons qu'il y a là véritablement une volonté de nous écarter de nos responsabilités, et tout à l'heure vous faisiez allusion aux élus et à leurs responsabilités, nous estimons que nous avons notre part à prendre dans ce travail et qu'il est anormal, intolérable, que nous soyons écartés de la sorte. Le Gouvernement a proposé une loi municipale permettant la représentation des minorités, et je dois dire qu'ici à Saint-Denis, nous sommes 13 élus représentant 14 000 électeurs ; vous êtes la majorité et il n'est pas question de la contester ; vous êtes le Maire de Saint-Denis et il n'est pas question de vous contester ; vous représentez 18 000 électeurs, vous êtes le Maire de tous et nous voudrions travailler dans de bonnes conditions. Nous considérons que, encore une fois, tout est fait pour nous empêcher de travailler dans de bonnes conditions. Alors, nous voulons reposer la question de l'ordre du jour : est-ce que nous allons examiner aujourd'hui 40 questions dont des questions très importantes, avec un Budget Primitif que vous annoncez difficile avec une pression fiscale -on en discutera tout à l'heure- qui est très forte ? Va t-on examiner cela dans la précipitation ou est-ce que chaque élu, responsable de la population, pourra prendre ses responsabilités en connaissance de cause ?

Monsieur le Maire, nous demandons qu'on revienne, qu'on nous communique des chiffres et notamment ceux de l'année précédente ; les avis des commissions auraient dû nous être communiqués en temps voulu -ce qui n'a pas été le cas-.

Je considère de toute façon qu'il n'est pas possible en 6 heures de temps de débattre de toutes ces questions.

Avant d'examiner à fond le Budget Primitif, je souhaite qu'on discute de l'ordre du jour, qu'on le diminue pour pouvoir examiner tous les points.

C'est vrai que, arrêter le Budget Primitif avant la fin de l'année, présente quelques avantages, mais nous sommes le 8 décembre et nous avons encore 3 semaines devant nous. Pourquoi ne pas scinder, pourquoi ne pas revoir cet ordre du jour ? Je vous pose donc la question Monsieur le Maire, et je vous demande de prendre les dispositions pour que nous ayons les documents nécessaires

et qu'à l'avenir les avis des commissions nous soient communiqués à temps.

LE MAIRE - Je vais vous répondre immédiatement sur tous ces points, sans idée de polémique quelconque.

Sur l'ordre du jour chargé : pour liquider à la fois un Conseil Municipal et en préparer un autre, il faut un minimum de 45 jours. Si on veut donc passer toutes les affaires au cours de l'année, faire un Conseil Municipal tous les deux mois est une bonne cadence. Nous l'avons toujours fait les années précédentes et nous avons pris, en conséquence, la décision de continuer sur ce même rythme.

D'autre part, certains dossiers comme le Contrat de Plan doivent être faits avant la fin de l'année. Il faut donc absolument que cela passe à ce Conseil. Vous pouvez encore faire entre maintenant et la fin de l'année ; certes, il y a beaucoup de jours, mais nous sommes tous pris par beaucoup de contraintes et je ne pense pas que quelqu'un veuille travailler le 24 ou le 31 décembre. Néanmoins, s'il le fallait, on pourrait trouver un autre jour ; mais il est nécessaire de faire le plus possible au cours d'une séance. Cela a toujours été fait par tous les élus, depuis 15 ans que je suis à ce Conseil Municipal. Il faut croire que la capacité de travail n'est plus la même aujourd'hui que hier. Vous avez parlé d'éléments comparatifs. Le Budget Primitif 84 ne peut pas se comparer au B.P. 83, parce que le B.P. 83 a été abondé par des décisions modificatives, par un Budget Supplémentaire ; ce qui fait que les seuls vrais éléments de comparaison se situent au Compte Administratif ; c'est là où il y a les dépenses réelles. En conséquence, le C.A. 1983 est à comparer avec celui de 1982. C'est le seul élément sérieux pour pouvoir comparer. On peut vous donner des chiffres, mais qui ne voudront pas dire grand chose, car vous dire qu'au B.P. on a prévu tant pour le personnel et qu'on prévoit tant maintenant, cela ne voudra rien dire dans la mesure où on peut en mettre moins au B.P. et en mettre plus au B.S. pour compléter. On ne peut donc pas comparer un B.P. avec un autre B.P. Mais si on le compare aussi avec l'ensemble du budget de 1983, nous allons tomber dans l'erreur, car nous n'avons pas fini notre budget de 1984 puisque nous aurons encore à le modifier par des décisions modificatives et par un Budget Supplémentaire. Tous ces éléments créent donc des incertitudes qui ne permettent pas de faire une comparaison sérieuse entre les chiffres qu'on pourrait vous donner là, qui sont des chiffres prévisionnels, par rapport à des chiffres qui ont été d'abord répartis dans un budget primitif en 83 et dans un budget supplémentaire. La seule chose comparable, c'est un Compte Administratif par rapport à un autre Compte Administratif, parce que ce seront des dépenses réelles qui pourront être comparées les unes par rapport aux autres et d'une année sur l'autre. Néanmoins je peux vous donner des chiffres si vous le voulez.

En ce qui concerne l'avis des Commissions : je vous signale que, plus de trois semaines avant, je vous ai envoyé une lettre, vous donnant les dates de réunion des Commissions et vous demandant de venir vous y exprimer. J'ai le regret de dire que nous n'avons vu personne venir à ces séances. Les Commissions ont travaillé seules. Vous allez me dire sans doute que ce n'est pas ce que vous voulez ; que vous voulez prendre part à la discussion ; mais à ce moment-là, cela serait contraire à la démocratie. En conséquence, on peut s'y faire entendre, on peut exprimer son point de vue, mais on ne peut prendre part à la discussion ; c'est ce qui est prévu dans le règlement intérieur de ces commissions. En tout cas, le 3 novembre, je vous ai envoyé une lettre

pour des réunions qui devaient avoir lieu les 23, 24, 25 et 26 et nous n'avons vu personne. En conséquence, je ne comprends pas votre réclamation, celle de dire que vous n'avez pas pris part aux discussions, puisque vous n'avez pas voulu venir y prendre part.

D'autre part, je vous ai envoyé les dossiers et les avis des commissions huit jours avant cette séance. Rien ne m'y oblige ; je peux vous donner ces papiers en séance. La loi n'oblige en rien. Cependant, j'ai appliqué ici à la Commune de Saint-Denis la même règle qui nous est par contre imposée au Département. J'ai tenu à appliquer cette même règle de ma propre volonté et je vous ai envoyé les dossiers et les avis des commissions huit jours avant cette séance. Les cahiers de transmission sont là pour faire foi. En conséquence, vous ne pouvez pas dire que vous ne les avez pas eus, ou que vous les avez eus en retard. C'est là un principe que vous avez adopté de dire que vous n'avez rien reçu, que vous n'avez pas été convoqués, etc... On a entendu ce refrain depuis un certain temps déjà et en particulier ces derniers temps au Conseil Régional et ailleurs. En fait, tout vous a été transmis ; si à l'intérieur de votre groupe, il y a des difficultés de transmission, c'est un problème qui ne nous regarde pas.

Voilà ce que je tenais à vous dire en réponse. Vous disiez que c'était un ordre du jour chargé ; c'est pour cette même raison que j'ai avancé l'heure de la séance ; on l'a mise à 16 h au lieu de 17 H 30 ; par ailleurs je viens de vous en donner les raisons ; si on espace les séances, ces dernières seront encore plus chargées. Nous sommes donc obligés de trouver un moyen terme dans cette affaire, et le délai de 2 mois environ entre 2 séances nous a paru le plus conforme aux intérêts à la fois des conseillers et de la population.

M. HOARAU Jacques - Nous vous informons Monsieur le Maire que nous avons reçu les avis des commissions ; c'était avec les documents. Mais nous vous informons également que nous n'avons pas reçu la lettre pour l'invitation aux réunions des commissions. Je crois que le Secrétariat fait parvenir une lettre à M. ANNETTE. Nous vous proposons qu'à partir de maintenant vous fassiez parvenir cette lettre au groupe du P.S. et également une lettre au groupe du P.C.

LE MAIRE - Je suis entièrement d'accord, mais vous vous êtes présentés sur une liste où il y avait une tête de liste.

M. HOARAU Jacques - D'accord. Mais je voulais dire que cela ne nous a pas été transmis.

LE MAIRE - Oui, mais cela a été transmis à M. ANNETTE. S'il ne vous l'a pas transmis, c'est une affaire entre vous et lui. Je suis d'accord pour rectifier et pour en envoyer dorénavant à vous et à lui. J'espère qu'après, chacun de vos membres ne vont pas dire qu'ils n'ont rien reçu et qu'il faut leur envoyer aussi une lettre.

M. ANNETTE - Pourquoi pas Monsieur le Maire ? Je crois qu'on peut envoyer un avis à tous les Conseillers. Ce n'est pas trop demander.

LE MAIRE - Regardez tous les papiers qu'on est obligé de manoeuvrer ! Ne demandez pas trop !
Je vous communique donc les éléments de comparaison que vous avez demandés :

Au B.P. 83, il a été prévu :

- en RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	
* Octroi de mer.....	100 369 000
* D.G.F.....	79 379 000
* Impôts locaux.....	68 375 000
* Divers.....	47 238 000
* Recettes d'ordre et régie (p. mémoire).....	10 000 000
- en DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
* Personnel.....	152 467 000
* Transferts (contingents, subventions).....	55 000 000
* Intérêts de la dette.....	45 635 000
* Divers (dont épargne brute et régie).....	52 118 000

Je vous reprecise que notre budget ici se rapproche plus de la réalité ; nous n'aurons pas de grosses surprises au B.S. Par contre, le budget de 83 a une différence de 50 et quelques millions par rapport au B.P.

- en RECETTES D'INVESTISSEMENT :	
* Emprunts.....	88 600 000
* D.G.E.....	n'existait pas
* F.C.T.V.A.....	9 000 000
* Subventions diverses.....	33 214 000
* Divers.....	23 202 000
- en DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	
* Dépenses d'équipement brut.....	125 156 000
* Remboursement de dettes.....	25 301 000
* Autres.....	3 619 000

M. CROCHET (explication d'un schéma) - Nous avons voulu schématisé les recettes et les dépenses de fonctionnement en grandes masses. A la Réunion, les communes ont 4 types de RECETTES DE FONCTIONNEMENT qui sont : l'octroi de mer ; la D.G.F. (qu'ont toutes les communes de métropole) ; les impôts locaux et les ressources diverses. Comme l'a dit Monsieur le Maire :

- l'augmentation de l'octroi de mer ne dépend pas de la commune ;
- celle de la D.G.F. dépend de la décision gouvernementale.

Le seul pouvoir des élus locaux est d'agir sur les impôts locaux. En ce qui concerne LES DEPENSES, vous avez la plus grande masse qui est affectée au personnel, représentant 46,90 %. Je dois dire que si on termine cette année en conservant ce ratio de 46,90 %, on sera tout à fait dans les normes des villes métropolitaines de même importance.

Pour ce qui concerne les intérêts de la dette, nous avons 14,61 % en prévision.

Les charges de fonctionnement correspondent aux charges de fonctionnement des services de la Mairie et des services des écarts.

Les transferts : ce sont les contingents d'aide sociale, Incendie, etc... et les subventions que nous accordons aux organismes.

Enfin, vous avez le prélèvement qui est la part retirée sur les recettes de fonctionnement et qui va aller en investissement pour couvrir le capital de la dette.

M. GERARD Gilbert - Quels sont les différents pourcentages ?

M. CROCHET - En RECETTES, les pourcentages sont les suivants :

* Octroi de mer..... 30,28 %

Là je rappelle ce que disait Monsieur le Maire : il s'agit d'un budget prévisionnel.

* D.G.F..... 25,72 %

Je précise que, dans la D.G.F, nous avons pris en compte une recette que nous espérons l'année prochaine : la dotation ville centre. C'est pour cela que notre pourcentage de D.G.F. prévisionnel pour l'année 1984 est relativement important.

* les impôts locaux.....	25,46 %
Au cours des C.A. passés; on s'est rendu compte que la part des impôts locaux diminuait régulièrement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. 25 % cette année permet d'avoir une nouvelle bouffée d'oxygène.	
* Divers (taxes sur l'électricité, ordures ménagères, etc....)	18,54 %
Voici maintenant les POURCENTAGES DE DEPENSES :	
* Personnel.....	46,90 %
* Intérêts.....	14,61 %
* Charges de fonctionnement.....	11,57 %
* Prélèvement.....	7,36 %
* Transferts.....	19,56 %

LE MAIRE - Nous allons maintenant passer en revue le B.P. 84.
Nous commençons par la SECTION DE FONCTIONNEMENT.

*

*

*

B.P. 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECAPITULATION GENERALE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU TABLEAU :

	RECETTES	DEPENSES
930 - Scs financiers.....	150 000,00	54 582 987,94
931 - Personnel permanent.....	2 485 100,00	63 633 500,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.....	3 810 300,00	13 162 911,22
934 - Administration Générale.....	2 520 100,00	45 425 605,99
936 - Voirie.....	2 948 000,00	64 956 982,79
940 - Relations publiques.....	311 200,00	1 606 810,74
942 - Sécurité et Police.....	300,00	1 134 000,00
943 - Enseignement.....	1 000,00	23 655 000,60
944 - Oeuvres sociales scolaires.....	9 371 000,00	26 162 000,00
945 - Sports et Beaux-Arts.....	195 100,00	7 595 000,00
951 - Scs sociaux (ss. cpte. distincte).....	111 200,00	5 219 500,00
953 - Hygiène et protection sanitaire.....	15 000,00	1 000,00
955 - Aide Sociale.....	-	32 597 000,00
965 - Domaine productif de revenus.....	2 027 500,00	-
967 - Scs industriels et commerciaux (ss. cpte. distincte).....	5 204 100,00	1 086 500,00
970 - Charges et produits non affectés.....	104 496 500,00	3 881 502,84
971 - Service Fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe.....	1 252 000,00	-
972 - Service Fiscal - Impôts obligatoires à taux variable.....	113 250 000,00	-
977 - Service Fiscal - Impôts complémentaires.....	125 000 000,00	1 000 000,00
EXCEDENT (PRELEVEMENT).....		27 447 798,78
	373 148 100,00	373 148 100,00

000023

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
722 - Intérêts récupérés	150 000,00	671 - Intérêts de la dette	54 516 654,94
		672 - Frais divers sur emprunts	45 000,00
		6811 - Dotation à l'amortissement des frais et primes d'émission sur emprunts	21 333,00

54 582 987,94

000024

M. ANNETTE - En fait, l'avis de la Commission a été joint au dossier, au B.P. qui nous a été communiqué. Cela a été fait dans le même temps, alors qu'habituellement, il y a un décalage entre le dossier que nous recevons et l'avis de la commission. En fait l'avis de la commission reprend les différents postes et n'émet pas d'avis particulier, mais comme c'est cette même commission qui a procédé à l'élaboration du budget, cela s'explique. Je crois que la commission aurait pu au contraire expliquer davantage, notamment l'augmentation de la pression fiscale. Monsieur le Maire a pris, dans un préambule, la précaution de conditionner un peu le Conseil Municipal en parlant de désengagement de l'Etat. La pression fiscale prévue pour 84 est de l'ordre de 40 %. Je pense que les Conseillers auraient mérité quelques explications de la Commission des Finances, notamment la répartition des différentes taxes, les différents taux proposés pour les quatre taxes.

Je crois qu'il y a un véritable débat instauré : dans cette période difficile décrite tout à l'heure d'une façon un peu partisane par Monsieur le Maire, où effectivement chacun fait un effort pour contenir l'inflation, pour rétablir un certain nombre d'équilibre, est-ce qu'il est normal d'augmenter la pression fiscale de + de 40 % à Saint-Denis ? Est-ce judicieux ?

Je pense que vous en avez débattu. Il est dommage que la commission n'ait pas donné un avis, n'ait pas davantage explicité cela. Je pense que c'est un débat important, car augmenter de 40 % en 84 les impôts locaux, c'est véritablement un acte politique qui mérite une discussion ; sinon, il faut rediscuter du budget de fonctionnement, des investissements.

Si l'on prenait une autre hypothèse d'augmentation du budget, notamment des dépenses, si au lieu de proposer 22 % d'augmentation des dépenses qui est à l'origine en grande partie de l'augmentation de la pression fiscale -retenez un chiffre de 15 % qui n'est pas le marasme- on arriverait à un taux d'augmentation des impôts locaux de l'ordre de 10 % ; ce qui amènerait bien sûr une réduction des dépenses de fonctionnement de 21 millions, et c'est là qu'interviendraient les véritables choix.

Vous avez opté, dans cette période de crise, pour aggraver la situation des contribuables de Saint-Denis. Nous devrions en discuter aujourd'hui. Avant de voir le budget ligne par ligne, il y a peut-être un débat plus général sur l'opportunité d'augmenter les impôts locaux en 84 de 42 % à Saint-Denis. Il faudrait proposer ce débat et examiner la situation.

M. BOX - Je comprends le souci de M. ANNETTE d'avoir des renseignements. Je crois qu'il a pu en avoir, au moins en partie, lors de ma première intervention.

Je compléterai par un article très court paru dans la Gazette des Communes :

"La côte d'alerte - Finances 84 : Si l'Etat multiplie les tours de passe-passe pour vivre leur vigueur économique, les collectivités locales ne seront pas mieux traitées l'année prochaine. Les premiers chiffres tombent empreints d'une austérité à laquelle les élus n'étaient guère habitués. Ainsi le taux d'évolution de la D.G.F. devrait être limité à 6,82 %, ce qui ne facilitera pas la préparation des B.P. Les élus devront manoeuvrer entre la faiblesse de la D.G.F. et les restrictions à apporter à l'évolution des tarifs des services publics locaux. Certes, le Gouvernement devra trouver des palliatifs du type de celui de 83, à savoir le remboursement de l'indemnité de logement des instituteurs, mais la tâche sera ardue. Une régularisation 83 viendra peut-être améliorer le quotidien 84 à condition que les pouvoirs

publics répondent favorablement à la demande des élus. Un nouveau type de budget local pourrait donc voir le jour l'année prochaine : un budget où les investissements seraient en nette diminution, mais où la pression fiscale devra s'accroître pour compenser les manques à gagner ; bref, un budget de stagnation et dans certains cas un budget de récession".

Alors, choisir entre la stagnation ou la récession, nous avons essayé de faire un peu mieux.

LE MAIRE - Vous renversez un peu les rôles Monsieur ANNETTE, en disant que dans une période d'austérité on vient aggraver... On n'aggrave rien. Si l'Etat donnait ce qu'il devait donner, la pression aurait été normale. C'est parce que l'Etat a accentué sa pression d'un autre côté et n'a pas renvoyé l'ascenseur que nous sommes dans cette situation ; et cela concerne toutes les communes. D'autre part, si vous parlez de 40 %, vous avez mal lu.

M. GERARD Gilbert - 35 %.

LE MAIRE - On est déjà moins, mais je pourrais vous donner encore d'autres chiffres tout à l'heure.

M. DINDAR - Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux des commissions qui se sont réunies pour élaborer ce B.P. 84, nous avons été confrontés à l'examen d'un double choix :

- ou végéter et subir le marasme économique dans lequel nous a plongé la gestion socialo-communiste ;
- ou attaquer pour relancer la machine.

C'est ce deuxième choix qui a été fait par les Conseillers et par les différentes commissions.

Nous nous trouvons alors face à une double opportunité qui sont liées entre elles :

- l'opportunité du principe de l'augmentation des impôts locaux, compte tenu de la situation ;
- et l'opportunité des actions lancées grâce à cette augmentation.

En ce qui concerne l'opportunité du principe de l'augmentation des impôts locaux, il est vrai que les prouesses de nos gouvernants ont rendu les contribuables relativement exempts, la pression fiscale s'étant considérablement accrue et le pouvoir d'achat ayant diminué.

En ce qui concerne l'opportunité des actions, je rappelle que nous ne faisons que tenir les engagements pour lesquels nous avons été élus à une forte majorité, à savoir durant ce mandat : relancer l'emploi et résoudre le problème de l'habitat.

Il est certain que l'expérience actuelle nous a prouvé qu'il n'était pas toujours opportun de respecter des promesses électorales irréalistes et démagogiques ; je parle de l'expérience dans laquelle nous avons été plongés par nos gouvernements actuels qui ont asphyxié l'économie en essayant de tenir des promesses irréalistes.

Mais je pense qu'en ce qui nous concerne la situation est différente. Nous avons travaillé sur des bases réalistes et l'augmentation, comme vous l'avez souligné, n'est pas de l'ordre de 40 % mais bien inférieure ; et nous avons un choix : ou on végète ou on essaie de relancer la machine.

M. BOX a cité un article, je me permets d'en citer un autre : une interview du Président du Comité des Finances Locales dans un magazine très sérieux ; on lui demandait quelles étaient les perspectives pour 1984 ; il a répondu : "1984 risque d'être l'année de la rupture ; les collectivités locales devront augmenter la

pression fiscale tout en réduisant leurs investissements et en renonçant à certaines de leurs interventions. 1984 sera une année difficile que seules les collectivités bien gérées pourront affronter avec succès".

Effectivement, le problème aujourd'hui est de savoir pourquoi nous sommes dans cette situation économique désastreuse ; je pense que le vrai débat se situe là.

M. VICTORIA - M. ANNETTE, dans le préambule de son intervention, a mis en cause, une fois de plus, l'avis des commissions. Je crois que l'intervention de mes deux collègues, BOX et DINDAR, ont été de très bonne qualité ; ils ont su peser les points essentiels de la discussion sur la pression fiscale.

M. ANNETTE a dit aussi que l'ordre du jour était très chargé. Je lui dirai que s'il pouvait nous faire "l'économie" des préambules, je crois qu'on gagnerait du temps.

Il a dit lui-même qu'il n'a pas été invité aux commissions ; or, nous avons démontré qu'il y avait été invité. Il n'a pas fait l'information nécessaire auprès de ses collègues.

Une fois de plus, il "accusait" même Monsieur le Maire d'avoir fait dans sa présentation du budget un conditionnement du public pour pouvoir faire passer une augmentation d'impôt.

Soyons raisonnable ! Faisons de ce Conseil Municipal un vrai Conseil Municipal et ne le transformons pas en une commission des finances pour l'opposition !

M. GERARD Gilbert - Puisque tout le monde a cité des articles, qu'il me soit permis d'en citer un moi aussi. Je voudrais juste citer l'Express : "Impôts locaux : où va notre argent ", suivi d'un autre article "Surveillez Monsieur le Maire".

Ceci étant dit, je reviens à votre préambule, et j'avoue que lorsque je vous ai entendu j'avais envie de crier "Bravo M. le Maire". Seulement, entre ce que vous avez dit dans votre préambule et la réalité, il y a malheureusement un monde.

Lorsque vous dites que nous allons porter l'effort sur l'habitat social, je cherche en vain quel effort on est en train de faire ; lorsqu'on dit qu'on va cerner au mieux les dépenses, service par service, je constate encore tout simplement qu'il y a des dépenses qui sont floues ; lorsqu'on dit qu'on va demander l'effort à tout le monde, je constate qu'on le demande une fois de plus aux contribuables ; et lorsqu'on dit qu'il faudra s'occuper de faire des réalisations indispensables, donner des priorités, je constate une fois de plus que nous sommes dans le prestige à tous crins.

Par conséquent, je regrette beaucoup que ce que vous avez dit dans votre préambule ne se retrouve pas au niveau du budget qu'on nous propose ; et nous aurons l'occasion de voir chapitre par chapitre que, malheureusement, je crains d'avoir raison sur ce point là.

LE MAIRE - Je pourrais vous répondre tout de suite sur certains points.

On a contrôlé certaines dépenses ; par exemple, pour ce qui concerne les dépenses de carburant qui allaient en s'augmentant d'année en année, je peux vous dire que, cette année, on a dépensé moins que ce qui a été prévu ; ce qui montre bien qu'il y a eu un contrôle sérieux et que cela a été fait.

Il y a d'autres chapitres qui montrent aussi que les dépenses bien comprises et bien suivies ont permis de faire des économies. cela ne veut pas dire qu'on va renverser la vapeur et que cela va permettre de ne pas faire de pression fiscale ; mais néanmoins,

cet exemple de carburant montre que c'est possible de le faire dans d'autres services et nous allons le faire.

Vous dites que lorsqu'il faut demander un effort, cet effort est toujours sur le contribuable. Connaissez-vous d'autres personnes qui puissent payer ?

Vous avez parlé de dépenses. Ici, il y a des dépenses essentielles d'investissement qui vont aller vers des investissements de production essentiellement. Cela montre bien que nous sommes dans la droite ligne des directives que j'ai données aux Commissions.

M. GERARD Gilbert - Qu'entendez-vous par dépenses de production ?

LE MAIRE - Ce sont des dépenses qui vont permettre à des entreprises de s'installer, de créer des loyers, etc... Nous avons un Contrat de Plan concernant justement l'économie, qui prévoit tout ce qui peut être lancé pour faire des dépenses d'investissement de production. On va limiter au plus strict nécessaire les dépenses d'investissement pures. Cet effort a été fait dans le passé. Je dois vous citer par exemple qu'en dehors de l'Ecole Centrale, de Joinville et d'une autre école, toutes les écoles existantes actuellement -elles sont au nombre de 80- ont moins de 10 ans. Ce ne sont pas des efforts productifs dans le sens économique du terme ; ils pèsent lourds dans la balance des investissements, mais il devaient être faits.

M. GERARD Gilbert - On n'a jamais mis cela en cause.

LE MAIRE - Oui, mais vous dites que ce sont des dépenses de prestige ; je vous donne là un exemple.

M. ANNETTE - N'en déplaise à certains -je ne vais pas ici polémiquer avec tel ou tel Conseiller- mais je crois qu'il est de notre devoir de poser les questions que nous voulons.

LE MAIRE - Je n'ai jamais contesté cela.

M. ANNETTE - Mais certains le contestent !

LE MAIRE - Ils ne contestent pas.

M. ANNETTE - Je voudrais dire -et je le répèterai souvent- que nous avons été écartés des commissions. Je crois que la Commune de Saint-Denis est une des rares communes à avoir agi ainsi ; cela est très grave.

Par ailleurs, nous n'allons pas ici débattre de la politique du Gouvernement ! Régulièrement on y fait allusion ; certains citent leurs auteurs préférés. Nous avons nous aussi des écrits qui pourraient contester ce qui est dit.

Aujourd'hui, nous devons examiner le B.P. Mais, précisément, ces commissions sérieuses et ces avis sérieux auraient dû nous parler de l'augmentation des impôts locaux. Evidemment nous avançons des chiffres ! Nous n'avons pas les chiffres de l'année précédente, qui ne nous ont pas été communiqués. Nous disons donc : quelle est l'augmentation des impôts locaux ? Que va-t-on augmenter ? Telle taxe : la taxe professionnelle. Que va-t-on proposer ? La taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti. Et c'est à partir de là, de cette augmentation des impôts locaux que nous pourrions discuter du bien-fondé de telle ou telle dépense, de tel ou tel engagement ou de tel ou tel investissement. Alors, de combien vont augmenter les impôts locaux ? La Commission des Finances aurait pu nous l'indiquer dans son rapport.

LE MAIRE - De combien n'est pas la question, parce qu'ils s'augmentent plus en pourcentages mais en masses. Les impôts locaux fournissent une certaine masse ; après, on constate que cela fait un pourcentage. Anciennement, on disait qu'on augmentait de 10, de 15 ou de 20 % ; aujourd'hui, on augmente une masse, et ensuite les impôts locaux peuvent se calculer en pourcentage à partir de là, en disant que par rapport à ce qui a été produit en 83, c'est un pourcentage de tant. Mais cela ne veut pas dire que c'est le pourcentage qui va s'appliquer à chaque contribuable. La nuance est là.

Pour ce qui concerne les taux, ils seront fixés en février seulement. Les taux actuels n'ont pas bougé depuis plusieurs années. En 83, ils étaient encore les suivants :

- Foncier Bâti.....	15,31 %	(de la valeur du F.B.)
- Foncier Non Bâti.....	16,58 %	
- Taxe d'Habitation.....	12,65 %	
- Taxe Professionnelle.....	10,28 %	

Les villes de + 100 000 habitants de métropole appliquent les taux suivants :

- Foncier Bâti.....	17,82 %
- Foncier Non Bâti.....	33,12 %
- Taxe d'Habitation.....	16,29 %
- Taxe Professionnelle.....	15,68 %

M. MANES - Nous espérons que, dans les années qui viennent, on pourra certainement abaisser la Taxe Professionnelle, qui est une taxe scélérate.

LE MAIRE - En baissant la T.P, on augmente les autres taxes. C'est un problème de vase communicant.

M. ANNETTE - On prévoit 95 millions d'impôts locaux dans le B.P. 84 ; 83 en comportait 68 millions ; ce qui représente + 40 %.

LE MAIRE - Cela fait 38,9 %.

M. ANNETTE - D'accord. J'ai 39,7 % ; j'ai arrondi à 40 %. Mais disons 38,9 % si vous le voulez. Effectivement, il y a les bases d'imposition qui peuvent progresser, mais légèrement...

LE MAIRE - Qui vont progresser. Jusqu'à maintenant, elles ne progressaient pas à la Réunion. Cette révision s'est faite en métropole ; elle s'est faite ces trois dernières années à la Réunion et va se poursuivre comme en métropole selon un taux moins lourd.

M. ANNETTE - C'est vrai. Mais cela va se traduire pour les contribuables par une augmentation importante. Le problème est là. On nous a dit stagnation ; or, en augmentant le budget des dépenses de l'ordre de 15 %, ce n'est pas un budget en stagnation. L'inflation prévue est de 5 % ; admettons que la prévision ne soit pas bonne...

LE MAIRE - Ne parlez pas de prévisions !

M. ANNETTE - Elles sont aussi sérieuses que celles que vous avez données dans le passé concernant les budgets.

La D.G.F. va augmenter de 7 %. Mais, même s'il y a 1 % -c'est vrai que les prévisions ne se réalisent pas toujours- (et c'est vrai, il y a 1 % ou 1,5 %) augmenter le budget des dépenses de 15 %, c'est aller de l'avant.

Le problème, c'est que le choix a été de l'ordre de 22 % et que cela entraîne une progression de l'imposition locale. L'octroi de mer sera de 12 %, ce qui est supérieur à l'inflation. Ensuite, il y a les impôts locaux qui vont augmenter dans une proportion importante. Est-ce une bonne chose ? Ne peut-on pas réduire un peu cette pression fiscale pour l'adapter au temps tout en faisant un certain nombre d'actions ? Je crois que les services peuvent estimer la progression de l'imposition, taxe par taxe, même si cela doit se faire au mois de février. Je pense que les bases ne vont pas changer sensiblement.

LE MAIRE - Les bases peuvent changer, mais le total reste le même. C'est simplement la répartition qui se fait différemment à travers les quatre taxes.

M. ANNETTE - Augmenter la Taxe Professionnelle de 30 ou 40 %, c'est un risque. Si on ne le fait pas, on va augmenter la Taxe d'Habitation. Il y a là des choix à faire au niveau des dépenses.

LE MAIRE - Nous saurons cela fin février, lorsqu'on aura les résultats des services fiscaux.

M. ANNETTE - A partir du moment où on vote aujourd'hui le B.P, on va vers cela.

LE MAIRE - Cela ne sert à rien ; il s'agira de le répartir après. Les taux servent à répartir cette augmentation.

M. ANNETTE - Cela part du choix de + 22 % du budget des dépenses ; c'est là que se situe la discussion. Faut-il augmenter de 22 % ou par exemple de 15 % ? Ce qui n'est pas un budget en stagnation mais qui permet de moins augmenter la pression fiscale.

LE MAIRE - Ce n'est pas 22 %, mais 14 %. Le budget général est augmenté de 14 %.

M. ANNETTE - Je parle des dépenses.

LE MAIRE - C'est 14 %.

M. GERARD Marc - Lorsqu'on parle d'augmentation du budget, il faut savoir que l'on parle aussi bien sûr de l'augmentation qui est due à l'inflation et à l'augmentation du niveau de la vie ; mais il y a aussi l'augmentation des activités de la Commune. Lorsqu'on veut créer par exemple des zones d'activités, il est certain qu'il y a une participation communale. De même, à partir du moment où on ouvre une nouvelle école ou un nouveau gymnase, il y a aussi des frais supplémentaires qui entrent dans cette augmentation globale. Alors, effectivement, il est difficile de faire la part exacte entre le pourcentage qui est lié à l'inflation ; et vous savez bien que ce pourcentage n'est pas de 6,5 %, mais de beaucoup plus que cela. Ne restez pas sur des chiffres officiels qui sont des chiffres mensongers. Cela correspond à la fois à l'augmentation du niveau de la vie et du niveau d'activités de la Ville.

*

*

*

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

708 - Services payés du personnel
7330 - Recouvrement sur le FNCAF
7331 - Recouvrement prestations S.S & CNRACL
7332 - Recouvrement sur traitements
782 - Travaux en régie
799 - Produits exceptionnels

1 000,00
800 000,00
65 000,00
198 100,00
1 420 000,00
1 000,00

DEPENSES

602 - Habillement
610 - Rémunération du personnel permanent
615 - Rémunérations diverses
618 - Charges sociales
6441 - Honoraires médicaux
6436 - Frais de cours et stage
561 - Frais de transport du personnel
6611 - Frais de déplacement du personnel

33 000,00
48 772 000,00
2 081 000,00
11 936 000,00
26 000,00
682 500,00
100 000,00
3 000,00

2 485 100,00

63 633 500,00

000031

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 932 - ENSEMBLES MOBILIERS ET IMMOBILIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

782 - Travaux en régie
799 - Produits exceptionnels

3 800 000,00
10 000,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques 1 000,00
602 - Habillement 470 417,72
605 - Produit d'entretien ménager 391 341,37
609 - Fournitures diverses 4 795 112,36
634 - Consommation eau-électricité 4 800 000,00
621 - Impôts et taxes foncières 500 000,00
623 - Impôts s/ véhicules (vignettes) 110 000,00
6312 - Entretien bâtiments à l'entreprise 61 000,00
630 - Charges locatives 822 800,00
638 - Assurances (véhicules, incendie) 480 000,00
6314 - Entretien matériel et mobilier à l'entreprise 626 239,77
6315 - Entretien matériel de transport
(service des mines) 5 000,00

3 810 000,00

13 162 911,22

000032

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7331 - Remboursements divers	100,00
7332 - Recouvrements sur traitements	100 000,00
73396 - Recouvrements frais d'administration	10 000,00
7379 - Autres participations (aides ménagères)	400 000,00
782 - Travaux en régie	2 000 000,00
799 - Produits exceptionnels	10 000,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques	51 038,19
602 - Habillement	5 500,00
608 - Fournitures de bureau	506 567,80
609 - Fournitures diverses	65 000,00
624 - Droits d'enregistrement	1 000,00
633 - Acqu. petit matériel	18 000,00
611 - Rémunération du personnel	28 048 000,00
615 - Rémunérations diverses	750 000,00
618 - Charges sociales	11 060 000,00
6405 - Cotisations municipales (France Congrès)	15 000,00
665 - Frais d'actes et de contentieux	70 000,00
663 - Documentation	70 000,00
664 - Frais de PTT	920 000,00
638 - Assurance (Resp. civile + Dom.couvrager)	730 000,00
666 - Indemnité Maire et Adjoints	1 318 000,00
6661 - Indemnité Adjoints Spéciaux	893 000,00
6620 - Frais d'impression	809 500,00
6621 - Frais de reliure	50 000,00
6629 - Autres prestations de service	15 000,00
667 - Frais de mission Maire et Conseillers	30 000,00

2 520 100,00

45 425 605,99

000033

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 936 - VOIRIE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>	
7007 - Ventes de matières	5 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	11 000,
7050 - Traitement des ordures ménagères.....	100 000,00	602 - Habillement	59 982,79
7332 - Recouvrement s/traitements	50 000,00	603 - Carburant	3 400 000,00
7334 - Frais de contrôle de la distribution d'énergie électrique	3 000,00	606 - Fourniture de voirie	1 600 000,00
782 - Travaux en régie	2 780 000,00	6301 - Location de camions d'engins	2 700 000,00
799 - Produits exceptionnels	10 000,00	630 - Charges locatives (système P)	4 900 000,00
		611 - Rémunération du personnel	35 464 000,00
		618 - Charges sociales	13 343 000,00
		605 - Produits d'entretien	19 000,00
		631 - Réparation à l'entreprise	270 000,00
		634 - Eclairage public.....	950 000,00
		609 - Fournitures diverses.....	2 200 000,00
		633 - Acquisition de petit matériel.....	40 000,00

2 948 000,00

0
64 956 982,79
0034

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 940 - RELATIONS PUBLIQUES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>R E C E T T E S</u>		<u>D E P E N S E S</u>		
7369	- Subvention Conseil Général p.chef lieu	50 000,00	6405 - Cotisations municipales(C.F.P.C.)	361 310,74
73692	- Subvention Conseil Général p.Jardin Etat	260 000,00	657 - Subventions.....	940 500,00
73701	- Participation ETAT p.Etat-Civil	100,00	. Associat.Maires de France	42 000,00
73702	- Participation ETAT p.les élections	100,00	. Office du Tourisme.....	50 000,00
799	- Produits exceptionnels	1 000,00	. Divers	40 000,00
			. Cinémathèque	25 000,00
			. Comité des Fêtes	641 500,00
			. Associat.maires des	
			grdes villes de France...	22 000,00
			. Associat.des Français	
			Libres	20 000,00
			. Subv.aux jeunes créateurs	
			d'entreprise	100 000,00
			660 - Fêtes et Cérémonies	305 000,00

311 200,00

1 606 810,74

000000

M. GERARD Gilbert - Je voudrais savoir si "Comité des Fêtes et "Fêtes et Cérémonies" font partie de ce que vous appelez les activités productives.

LE MAIRE - Les autres dépenses se chiffrent par millions !

M. GERARD Gilbert - L'article 657, qui correspond à celui des subventions, est réparti un peu dans tous les chapitres. Lorsqu'on additionne le tout, on arrive quand même à 17 478 500 F, sous forme de subventions.

LE MAIRE - Vous confondez avec les subventions aux cantines, à l'aide sociale, etc...

M. GERARD Gilbert - Non. La subvention aux cantines est de 15 millions. Je parle du compte 657 ; tantôt sur le chapitre 940 pour 940 500 F, 942 pour 8 000 F, 943 pour 170 000...

LE MAIRE - Là vous globalisez ; tout est expliqué !

M. GERARD Gilbert - Cela fait partie du chapitre "Subvention".

LE MAIRE - Cela fait partie de l'article "Subventions" dans le chapitre. L'article "Subventions", c'est 657 et on retrouve ce chiffre 657 dans différents chapitres.

M. GERARD Gilbert - Je dis tout simplement que lorsqu'on regroupe toutes les subventions, voilà à quel chiffre on arrive ! D'autre part, pourrait-on avoir des renseignements sur l'O.M.T.L?

LE MAIRE - On reviendra sur cette question ; pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

M. GERARD Gilbert - Quelle différence fait-on entre "Comité des Fêtes" et "Fêtes et Cérémonies" ? Je croyais que le Comité des Fêtes était chargé des fêtes et cérémonies.

LE MAIRE - "Fêtes et Cérémonies" correspondent surtout à l'organisation des foires, expositions, colloques... ; une partie est réservée au Cabinet pour les cadeaux, médailles, etc...

M. GERARD Gilbert - A quoi correspond "l'Office du Tourisme" ?

LE MAIRE - C'est le Syndicat d'Initiatives.

M. PERSONNE - M. GERARD, vous avez fait partie de cette organisation pendant des années !

M. GERARD Gilbert - Non ; du Syndicat d'Initiatives.

M. PERSONNE - Ce Syndicat a été élevé au rang d'Office du Tourisme.

M. GERARD Gilbert - A quoi correspond la cinémathèque ?

LE MAIRE - C'est pour subventionner une partie des "Biennales du Film" qui ont lieu tous les deux ans. Cela représente à peu près le 1/10e de leur budget.

*

*

*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

R E C E T T E S

D E P E N S E S

7009 - Mise à disposition d'ambulances	100,00	600 - Produits pharmaceutiques.....	8 000,00
708 - Services payés du personnel	100,00	601 - Alimentation	160 000,00
799 - Produits exceptionnels	100,00	602 - Habillement	219 000,00
		605 - Produits d'entretien	6 000,00
		609 - Fournitures diverses	175 000,00
		6405 - Contingent Service Incendie	470 000,00
		657 - Subventions	8 000,00
		. Prévention Routière 2 000,00	
		. Amicale des Pompiers 6 000,00	
		631 - Réparation à l'entreprise	30 000,00
		633 - Acquisition petit matériel	42 000,00
		6620 - Frais d'impression	7 000,00
		665 - Frais d'expertise	3 000,00
		663 - Documentation	6 000,00

300,00

1 134 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

R E C E T T E S

D E P E N S E S

7332 - Recouvrements s/traitements	1 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	12 000,00
		602 - Habillement (candines).....	100 000,00
		607 - Fournitures scolaires (Cafété des Ecoles)	50 000,00
		615 - Indemnité de logement	3 500 000,00
		611 - Rémunération du personnel.....	15 037 000,00
		618 - Charges sociales	4 786 000,00
		657 - Subventions	170 000,00
		. Reydellet	85 000,00
		. Raoul Hoarau.....	85 000,00

1 000,00

23 655 000,00

000000

M. GERARD Gilbert - A quoi correspond "Habillement pour les cantines"?

M. Marcel HOARAU - Il y a actuellement une Commission d'Hygiène qui demande qu'on donne certains équipements au personnel.

*

*

*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>R E C E T T E S</u>				<u>D E P E N S E S</u>
7332 - Recouvrement s/traitements	1 000,00	610	- Rémunération du personnel.....	317 000,00
73708 - Participation ETAT p.ramassage scolaire	4 620 000,00	618	- Charges sociales	110 000,00
737081- Participation PARTICULIERS pour ramassage scolaire	50 000,00	6455	- Ramassage scolaire	8 000 000,00
7379 - Participation CRECHES/GARDERIES pour frais personnel	4 700 000,00	657	- Subventions	2 235 000,00
			. Caisse des Ecoles	1 500 000,00
			. Conservatoire	650 000,00
			. Ecoles privées	25 000,00
			. Ecole de musique	60 000,00
		6571	- Subvention aux cantines	15 500 000,00

9 371 000,00

26 162 000,00

000040

M. GERARD Gilbert - Quelle différence fait-on entre le Conservatoire, qui a défrayé la chronique, et l'Ecole de Musique ?

LE MAIRE - C'est la même chose qu'entre école primaire et école secondaire.

M. GERARD Gilbert - Où en est l'affaire du Conservatoire ?

LE MAIRE - On n'entend rien ; cela veut dire que tout marche.

M. BOX - Je vous dirai que tout va bien. Il y a environ 208 élèves ou peut-être 226, une vingtaine de professeurs et 2 directeurs : 1 directeur administratif et 1 directrice pédagogique. On a voulu les séparer parce qu'il y avait beaucoup de problèmes à résoudre et pour éviter qu'on ait la même chose qu'avec l'ancien directeur. On n'a pratiquement pas augmenté les cotisations d'entrée, ce qui fustifie un budget cette année de l'ordre de 900 000 F, mais les restrictions budgétaires ont fait qu'on ne nous a accordé que les deux tiers ; cela nous obligera peut-être à augmenter les cotisations l'année prochaine.

M. GERARD Gilbert - Est-ce que tout le monde peut prétendre entrer au Conservatoire ? Quel est le nombre de places ?

LE MAIRE - Il faut passer par un certain stade. Celui qui ne connaît rien ne peut aller au Conservatoire.

M. BOX - Il y a un concours d'entrée. De préférence, nous prenons les personnes qui viennent de l'Ecole de Musique parce qu'elles ont fait déjà deux ans de solfège. Ces personnes passent malgré tout le concours d'entrée, et le pourcentage de reçu est un peu plus fort que la moyenne générale. On fait également passer des concours d'entrée à ceux qui viennent de métropole, dans la limite des places disponibles. On accepte aussi un certain pourcentage d'adultes.

M. ANNETTE - Les 650 000 F représentent combien du budget de fonctionnement du Conservatoire ?

M. BOX - Par rapport aux autres recettes, les 650 000 F représentent à peu près les deux tiers.

M. ANNETTE - Comment explique t-on la différence entre la subvention accordée au Conservatoire : 650 000 F, et celle accordée à l'Ecole de Musique : 60 000 F ? Est-ce due à l'effectif ou au nombre de professeurs ?

M. BOX - A l'Ecole de Musique, il n'y a qu'un seul professeur ; or, il y en a une vingtaine au Conservatoire.

M. ANNETTE - Ceux qui sortent de l'Ecole passent un concours. Sont-ils nombreux ? Comment cela se passe t-il ?

M. BOX - En 82, il y avait 56 élèves de l'Ecole de Musique. Il y a eu environ 44 reçus au concours d'entrée du Conservatoire. On peut toujours trouver des places disponibles dans la mesure où la plupart des gens veulent faire du piano et pas autre chose. Pour avoir un Conservatoire qui fonctionne et qui puisse prendre les gens qui veulent y entrer, il faudrait pratiquement doubler le nombre de professeurs et le nombre d'heures de cours ; ce qui est difficile avec le budget que nous avons, puisqu'on a presque 50 000 F de frais de personnel.

M. ANNETTE - Le Conservatoire, c'est l'équivalent du Collège ou du Lycée par rapport à l'Ecole de Musique qui est le primaire. Ce que je ne comprends pas, c'est que la base soit plus étroite que le sommet...

M. BOX - On fait deux années à l'Ecole de Musique ; on en fait huit au Conservatoire.

M. ANNETTE - Mais malgré tout, la proportion n'est pas respectée.

LE MAIRE - Cela ne touche pas le budget. On pourra vous donner tous les renseignements en d'autres lieux et à d'autres moments.

M. ANNETTE - Quel était le montant de la subvention l'année dernière ?

LE MAIRE - 575 000 F.

*

*

*

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX ARTS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
7006 - Droits d'entrée Piscines.....	195 000,00	609 - Fourn. diverses (chlore).....	500 000,00
799 - Produits exceptionnels.....	100,00	6312 - Entretien à l'entreprise (piscines).....	110 000,00
		633 - Petit matériel pour équipements sportifs.....	70 000,00
		657 - Subventions.....	6 915 000,00
		O.M.T.L.	6 680 000,00
		A.J.L.	150 000,00
		Divers	35 000,00
		Club de prévention	45 000,00
		UNSS (Union Nationale du Sport	
		Scolaire)	5 000,00

	195 100,00		

			7 595 000,00

M. GERARD Gilbert - Concernant l'O.M.T.L, quel est le nombre de personnel, le matériel prévu, etc... ?

M. BOYER Eric - Je dirai simplement, avant de laisser la parole à M. VICTORIA, que l'O.M.T.L. regroupe l'O.M.S, le Troisième Age, l'O.M.J, les classes de mer, les centres aérés et les colonies de vacances.

M. VICTORIA - Au niveau de l'O.M.T.L, il y a comme élus : M. BOYER, Président ; Mme LEGROS Florelle, adjoint au Maire ; M. Axel KICHENIN, Conseiller Municipal, Président du Comité des Fêtes ; M. Frantz FONTAINE, adjoint, Président du Troisième Age ; M. Aristide PAYET, adjoint, délégué au Service des Sports, et moi-même au niveau de la jeunesse. Comme vous le voyez, il y a un certain nombre d'élus au sein de l'O.M.T.L. pour travailler au niveau de l'animation globale de la cité.

Je ne sais s'il faut vous donner des détails concernant le personnel, puisque vous étiez dans l'ancien majorat ; néanmoins, je vous dirai qu'il y a trois catégories de personnel :

1 - ceux qui sont directement sur le terrain. Il y a notamment les hommes qui entretiennent les stades, les piscines, les cours, etc....

2 - ceux qui sont dans les Maisons de Jeunes et les C.A.S.E. Ce sont ceux qui s'occupent de l'animation.

3 - ceux qui sont au Secrétariat et à la Direction de l'Office, qui travaillent en étroite liaison avec les services centraux de la Mairie.

Vous avez dit que cela évolue très vite. Depuis dix ans que je côtoie un peu les services de la municipalité, je vous répondrai que cela a évolué, mais pas aussi vite que vous le croyez.

Vous avez demandé s'il y a des projets de budget. Je ne suis pas un spécialiste des analyses, mais vous devez savoir que lorsqu'on fait un budget, il y a un minimum de sérieux et de présentation. De là à dire que ceux qui se retrouvent au niveau du budget n'ont pas fait de projet de budget, il y a un fossé que vous franchissez un peu trop vite.

M. GERARD Gilbert - Je vous ferai remarquer que je n'ai pas dit cela et que, d'autre part, je vous prends au mot : comme vous avez fait un travail sérieux, je pense que vous avez remis à la Mairie un document ; nous voudrions donc avoir ce document.

M. VICTORIA - Le document est là. Vous avez parlé également d'opérations de prestige. Je sais, pour vous avoir écouté plusieurs fois, que vous voyez à travers l'animation des opérations de prestige. Je vous dirai que l'animation est un support indispensable pour l'épanouissement et le développement culturel de toute la population, c'est un complément fondamental à l'éducation. Dans le budget que vous avez devant vous, je ne vous citerai qu'un chiffre, très significatif : il y a 1 800 000 F représentant la participation de la Commune pour la prise en charge des centres aérés et des centres de loisir ; ce qui va nous permettre de toucher environ 10 000 enfants provenant d'un milieu défavorisé. L'effort de la Mairie doit donc être reconnu à travers ce budget.

M. GERARD Gilbert - Nous sommes prêts à reconnaître l'effort ; l'essentiel, c'est que nous ayons les documents.

LE MAIRE - Je rappellerai qu'il est prévu en dépenses pour :

- l'O.M.T.L. en tant qu'organisme de direction.....	450 000 F
- l'O.M.J.....	4 830 000 F
- l'O.M.S.....	900 000 F
- l'O.M.D.T.A.....	500 000 F

M. ANNETTE - On avait demandé, lors d'un précédent Conseil Municipal, qu'on nous expose la politique en matière d'animation, etc..., qu'on discute des projets d'investissement notamment en matière culturelle et sportif. M. Eric BOYER nous avait dit son intention de nous faire visiter ces organismes. Nous pensons que cela aurait été une bonne chose que cette visite précède la présentation du budget. Il est normal que devant une telle somme on essaie d'avoir des informations qui ne nous ont pas été communiquées. Je souhaite qu'on ait, dans les délais les plus brefs, une visite et des exposés sur les programmes pluriannuels et la politique d'animation pour pouvoir suivre effectivement ce qui se passe.

LE MAIRE - Vous avez raison, mais ce sont là des grands mots. Si vous aviez demandé les documents avant, on vous les aurait donnés. On ne peut pas vous donner ce que vous ne demandez pas. Je me souviens effectivement que vous aviez demandé des visites. On vous y a convié, mais on ne vous a pas vu beaucoup. Il est bien beau de sortir de grands mots en séance, mais la réalité est toute autre.

M. ANNETTE - Lorsqu'on est disponible, on peut les faire ; sinon on ne les fait pas.

LE MAIRE - Vous n'êtes pas souvent disponibles!

M. ANNETTE - Autant que vous, Monsieur le Maire.

LE MAIRE - Je rappellerai que nous avons reçu la visite de plusieurs ministres et qu'on ne vous a pas vu une seule fois.

M. ANNETTE - Parce que nous considérons que vous nous écarterez... que vous nous avez empêchés de participer en étant dans les commissions, que vous avez eu à notre égard une attitude sectaire...

LE MAIRE - Vous avez tous les moyens de le faire ; vous pouvez le faire en tous temps et en tous lieux, mais vous ne l'avez jamais fait et vous l'avez dit vous-même parce que vous n'êtes pas disponibles.

M. ANNETTE - Pas du tout. Je vous ai dit que pour les deux visites certains d'entre nous n'étaient pas disponibles ; mais d'autres étaient présents. En tout cas, vous nous avez proposé une visite et nous sommes prêts à recevoir les documents.

LE MAIRE - Si vous aviez vu le budget avant, vous auriez demandé les documents avant et on vous les aurait donnés.

M. ANNETTE - Pas du tout. Si on nous avait invité en commissions...

M. GERARD Marc - Il ne faut pas être de mauvaise foi. Vous avez été invités. Vous n'avez même pas lu les dossiers, puisque vous n'avez même pas vu les avis des commissions qui y étaient joints.

M. ANNETTE - Je pourrais vous donner les documents annotés. Il se trouve que l'avis de la Commission des Finances sur le B.P. ne ressemblait pas à un avis et qu'il m'a échappé effectivement parce qu'il reprenait les chiffres sans commentaires particuliers ; il a même fait l'impasse sur l'augmentation des impôts locaux. En tout cas, nous avons eu les documents et les avons étudiés.

*

*

*

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX SANS COMPTABILITE DISTINCTE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7001 - Frais de transports par ambulance.....	1 000,00
7009 - Rétribution de services.....	100,00
716 - Concessions dans les cimetières.....	110 000,00
799 - Produits exceptionnels.....	100,00
	<hr/>
	111 200,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques.....	2 500,00
611 - Rémunération du personnel.....	45 000,00
615 - Rémunérations diverses.....	45 000,00
618 - Charges sociales (retraités d'avant 1948).	45 000,00
657 - Subventions.....	5 082 000,00
Assistance aux libérés	2 000,00
Zoo	200 000,00
CASPEC	1 780 000,00
B.H.S.	3 100 000,00
	<hr/>
	5 219 500,00

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 953 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

73394 - Recouvrements de part et Prest.....

15 000,00

DEPENSES

657 - Subvention (défense contre l'alcoolisme).....

1 000,00

15 000,00

1 000,00

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 955 - AIDE SOCIALE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

6401 - Contingent Aide Sociale.....	28 000 000,00
657 - Subventions.....	4 597 000,00
Foyer populaire St-Jacques	4 000,00
Ass. Tribunal pour enfants	4 000,00
A.P.E.I.R.	3 000,00
Anciens Combattants	2 000,00
Amis des Polios	5 000,00
Société ouvrière	2 000,00
G.I.H.P.	100 000,00
Aveugles de la Réunion	5 000,00
A.P.E.D.A.R.	5 000,00
Médailleurs militaires	2 000,00
B.A.S.	1 750 000,00
A.O.A.P.E.I.	5 000,00
Transporteurs en compensation	
Perte de ressources	2 700 000,00
Ligue Nationale contre le Cancer	10 000,00

0

32 597 000,00

M. ANNETTE - On lit : "Perte de ressources : 2 700 000 F". C'est la STUD je suppose.

LE MAIRE - Cela concerne les pertes de ressources que nous avons concernant les étudiants, le Troisième Age et les handicapés. Ce sont les tarifs les plus faibles que nous accordons.

M. ANNETTE - Avez-vous le montant pour l'année précédente ?

M. GERARD Gilbert - Cela concerne la STUD ?

LE MAIRE - Lorsque quelqu'un entre gratuitement dans un car, ce n'est pas gratuit pour nous, car cela correspond à un billet que la STUD nous présente.

M. GERARD Gilbert - Y a t-il un contrôle ?

LE MAIRE - Evidemment. On le fait sur fourniture. On achète des billets qu'on donne ensuite aux étudiants, aux personnes du 3ème Age.

M. GERARD Gilbert - Et cela représente 2 700 000 F.

LE MAIRE - Non. 2 700 000 F représente la prévision pour l'année suivante.

M. CROCHET - Dans ces 2 700 000 F, il y a 1 000 000 concernant la compensation des tarifs de la STUD, et 1 700 000 pour le 3ème Age et les étudiants. Pour l'année dernière, il y avait 2 800 000 F.

LE MAIRE - Nous avons fixé là un chiffre minimum ; au B.S. on peut le revoir.

M. Maxime RIVIERE - Pour ce qui concerne le 3ème Age, je dois vous préciser que parmi ceux qui bénéficient du service gratuit, il y a 1 500 personnes ayant plus de 65 ans ; ce qui représente, pour une année, rien que pour ceux là, 720 000 F.

LE MAIRE - Cela concerne aussi les autres transporteurs.

M. ANNETTE - En ce qui concerne les recettes, est-ce que le versement transport a commencé à être perçu par la Mairie ?

LE MAIRE - Il a commencé à être perçu, mais n'est pas encore utilisé.

M. ANNETTE - Il est prévu, mais il n'intervient pas en recettes pour ce poste là .

LE MAIRE - Non ; il ne vient pas dans le chapitre Aide Sociale.

M. ANNETTE - Pour ce poste, est-ce qu'il y aura une partie du versement transport affectée à cette ligne ?

M. CROCHET - Il y aura 1 000 000 du versement transport affectés dans les 2 700 000 F.

M. ANNETTE - Pourquoi ne l'indique t-on pas ?

LE MAIRE - Il est mis dans un autre chapitre ; il ne peut pas être porté en Aide Sociale.

M. ANNETTE - Est-ce qu'on a un état, une idée, de ce qu'on a reçu pour le versement transport par exemple pour ces derniers mois ?

M. SANTONI - En moyenne, cela donne environ 1 000 000 par mois.

M. ANNETTE - Ce qui fait dire que, 1 million par mois à l'heure actuelle, cela correspond au minimum à 12 millions pour l'année 84...

M. SANTONI - C'est un maximum.

LE MAIRE - Il y a un remboursement d'environ 2 ou 3 millions pour les entreprises qui font elles-mêmes le transport.

M. ANNETTE - On va donc vers 10 ou 12 millions.

LE MAIRE - Non, vers 8 millions à peu près.

M. ANNETTE - Aujourd'hui, on est à 1 million ; ce qui fait 12 millions sur la tendance actuelle. De ces 12 millions, il faut retirer 2 millions ; ce qui fait 10 millions. Il faut multiplier à cela l'incidence des salaires sur le versement transport qui sera de l'ordre de 5 ou 6 %, ce qui fait au moins 10 millions. On a prévu 8 millions, je crois qu'on est un peu en dessous. On avait parlé au début de l'année de 3 ou 4 millions. On est donc plus près de ce que nous avançons, soit environ 7 millions.

M. SANTONI - On a parlé de 3 ou 4 millions parce que le versement transport a été perçu en cours d'année et sur une période d'environ 6 mois. C'est pour cela qu'on n'a pas prévu plus cette année.

M. ANNETTE - Vous avez parlé de 3 ou 4 millions. Pour 84 nous serons plus près de 10 millions que de 8 millions.

M. SANTONI - Pour 84, oui ; mais ce qui a été perçu en 83, sur 6 mois, cela a été environ de 3 à 4 millions.

M. ANNETTE - Vous avez indiqué dans le budget 8 millions.

M. SANTONI - Oui ; c'est une estimation.

LE MAIRE - Si on reçoit plus, on verra ; mais pour l'instant, nous avons pris nos recettes au plus bas.

M. ANNETTE - Vous parlez de sérieux dans les prévisions. Aujourd'hui, au mois de décembre, vous avez reçu 1 million ; ce qui représente 12 millions dans la tendance actuelle. Si vous enlevez 2 millions pour le remboursement aux entreprises qui transportent leur personnel, cela fait 10 millions. A cela, il faut rajouter l'incidence de l'augmentation des salaires...

LE MAIRE - De toute façon, cela n'a pas grande importance ; au B.S, l'année prochaine, on complètera la tendance. Pour l'instant, nous nous basons toujours à un chiffre en dessous. 1 million par mois, cette année, peut être un chiffre excessif. Il faut voir cela sur plusieurs mois, sur plusieurs années, pour savoir si cela se maintient ou non. Depuis le mois d'août, nous n'avons pas reçu 6 millions, mais moins que cela ; le mois dernier nous avons eu 1 million.

M. ANNETTE - Depuis le mois d'août, vous n'avez pas reçu 6 millions, mais la tendance est à l'augmentation.

LE MAIRE - Peut-être. Laissons cette tendance s'affirmer et nous la prendrons en compte. Pour l'instant, nous marchons avec une prévision. Au départ, nous avons prévu 4 millions en fonctionnement et 4 millions en investissement. Les 4 millions en fonctionnement vont se traduire par 1 million en ramassage scolaire, 1 million à la STUD, 1 million en remboursement de taxe et 1 million en compensation de tarif.

M. ANNETTE - Ne pensez-vous pas qu'il faudrait discuter de l'utilisation de la politique de transport ?

LE MAIRE - La restructuration est actuellement en cours. On va vers l'association globale de tous les transporteurs sur Saint-Denis ; une étude est actuellement en cours.

M. ANNETTE - Là on s'engage sur 84. La Mairie a commandé une étude à l'A.U.R. Avons-nous le résultat de cette étude ?

M. BOURHIS Camille - L'étude n'a pas encore été remise à la municipalité étant donné que l'A.U.R. poursuit son étude. Je puis vous dire d'ores et déjà que le réseau a été revu en sa totalité. L'A.U.R. a fait, en accord avec le C.O.D.R.A, associé à l'A.U.R. dans cette étude, une étude de tarification et de fréquence. L'étude a commencé sur le passage d'un bus toutes les trente minutes. On a vu une évaluation pour un passage de bus toutes les quinze minutes et pour toutes les six minutes. Entre ces trois fréquences, cela passe du simple au double ; par exemple, entre trente et quinze minutes, c'est de l'ordre de 3 à 4 millions. Le versement transport -si on prend la fréquence haute de six minutes- ne suffira pas. L'étude est donc toujours en cours d'approfondissement. Nous avons également étudié une tarification de billets pris à la semaine ou à l'unité. Le billet à l'unité qu'est le carnet, variera du simple au double, ceci afin d'inciter les gens à utiliser les transports en commun. L'étude n'étant pas terminée, je vous livre là quelques informations qui seront remises à la municipalité dans le courant 84. L'étude viendra devant vous pour discussion et approbation.

M. ANNETTE - Je suppose que les investissements sont pour la modernisation du parc.

M. BOURHIS Camille - Pour la modernisation du réseau, l'amélioration du service, les fréquences supplémentaires... bref, tout ce qui a trait aux transports en commun.

LE MAIRE - Il y a aussi la signalisation, les panneaux et aménagements au sol, etc...

M. BOURHIS Camille - Tout ce qui est information aussi.

M. GERARD Gilbert - Il me semble que, lors de la discussion sur le budget de 1982, on avait demandé qu'on revoie complètement le mode d'attribution de l'Aide Sociale. Où en est cette étude ? On avait demandé aux gens de reconstituer leur dossier éventuellement, parce que, aux dires de certains de mes collègues, il y avait des gens "en Mercédès" qui venaient chercher l'aide sociale, etc...

LE MAIRE - C'est une "histoire" qui remonte à dix ans. En 1982, il y a eu une refonte de tous les dossiers. Cela est en cours actuellement.

M. Maxime RIVIERE - On révisé les dossiers à l'heure actuelle. On a déjà radié 350 personnes figurant à l'aide sociale et qui n'habitaient pas Saint-Denis. L'aide sociale doit gérer beaucoup de choses. Pendant toute une année, on délivre 280 000 bons. On révisé cette année aussi tous les dossiers de vivres ; le quotient pour un célibataire a été arrêté à 500 F. Cela nous a permis d'économiser énormément pour ce qui concerne la distribution de vivres. On s'est rendu compte que des bénéficiaires remontaient depuis feu Gabriel Macé. Il n'y a pas beaucoup de communes de l'île qui distribuent des vivres comme Saint-Denis. L'année dernière, nous avons distribué 300 000 kg de riz, 150 000 boîtes de lait, des vêtements et des conserves.

LE MAIRE - A chaque fois qu'on fait ces distributions, on révisé tous les dossiers pour voir si les critères sont respectés.

M. ANNETTE - Sur les pertes de ressources, on a parlé tout à l'heure, de l'argent qui rentrait en retard. Je pense que sur le versement transport, il y a environ 3 ou 4 millions en caisse depuis le début du versement. Nous allons finir l'exercice. Est-ce qu'il n'est pas possible, très rapidement, de mettre cela en route avant, puisque vous nous avez dit que le résultat de l'étude se faisait attendre ? Quand l'étude sera t-elle terminée ? Est-ce que, immédiatement, on ne pourrait pas faire bénéficier à certaines catégories, notamment aux jeunes, aux chômeurs, etc..., d'un tarif préférentiel, compte tenu que ce versement a été fait justement pour aider cette catégorie ?

LE MAIRE - Cela n'a pas été fait pour eux.

(Mme BRUNIQUET quitte la séance et donne procuration à M. BOYER).

M. ANNETTE - Pour faciliter les transports...

LE MAIRE - Pour faciliter les transports des travailleurs. Le problème est différent. Mais, il n'est pas impossible de l'étendre délibérément à d'autres catégories et dans des conditions bien particulières. On ne peut pas dire massivement qu'on va le donner à telle ou telle catégorie.

M. ANNETTE - Mais souvent les chômeurs sont les enfants des travailleurs, et en aidant les chômeurs, on aidera les travailleurs. Est-ce que cela va être mis en application rapidement ?

LE MAIRE - Cela va entrer en oeuvre au début de l'année prochaine.

M. BOURHIS Camille - Vous savez que les études sont financées en partie par les services du Ministère des Transports, des Routes, et nous attendons une dernière subvention qui n'est pas encore arrivée pour parfaire et continuer l'étude.

M. DINDAR - Mon propos n'est pas d'empêcher qui que ce soit de parler, - nous sommes en démocratie- mais je pense que la liberté d'une personne s'arrête où commence la liberté de 54 autres personnes. Personnellement, je souhaiterais que certains "ome man shows" se fassent en commission, puisqu'on invite ces personnes à venir en commission, et que cela ne se fasse pas systématiquement au Conseil Municipal. Si les Conseils durent aussi longtemps, ce n'est pas parce que l'ordre du jour est chargé, c'est parce que certaines personnes qui auraient pu poser des questions et obtenir des détails dans les Commissions, se refusent à y aller parce qu'il n'y a pas la presse et le public...

M. GERARD Gilbert - M. DINDAR a une conception de la démocratie en vase clos. Ceci étant dit, il faudrait tirer au clair cette histoire d'invitation. Lorsqu'on invite à venir à une commission mais avec interdiction de participer au débat, cela ne présente aucun intérêt ; ou on a le droit de participer, c'est-à-dire de faire des remarques, d'écouter les contre propositions et d'entamer une discussion ; autrement, on préfère rester chez nous, on a autre chose à faire. Les invitations de bonne conscience ne nous intéressent pas.

LE MAIRE - Nous revenons là sur une discussion ancienne. La démocratie a désigné des gens. Toutes les commissions du monde sont faites ainsi. On écoute toute personne qui veut intervenir, qui veut poser des questions, qui veut des précisions, et la Commission fait ensuite ses débats. Si la démocratie ne vous a pas désigné pour faire partie de ces commissions, vous ne pouvez pas.

M. DINDAR - J'avoue que je visais un peu plus M. ANNETTE que M. GERARD. Nous avons pu tout à l'heure mettre en exergue sa mauvaise foi ; il a raconté qu'il n'avait pas reçu d'avis, etc... Je propose qu'il reste logique avec lui-même. Il refuse de venir à toutes les manifestations auxquelles on l'invite ; lors des visites des ministres, il refuse d'être là et de représenter son parti ; pourquoi siège t-il aux Conseils Municipaux ?

LE MAIRE - Pas de polémique ! Arrêtons ces discussions stériles !

*

* *

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 965 - DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

7122 - Droits de stationnement taxis.....	22 000,00
714 - Produits de canne à sucre.....	10 000,00
7140 - Location de terrains nus.....	200 000,00
7142 - Location de bâtiments.....	500 000,00
715 - Droits de voirie.....	100 000,00
7150 - Stationnements payants.....	1 000 000,00
7153 - Redevances s/appareil dist. de carb.....	114 500,00
7155 - Droits de fourrière.....	30 000,00
719 - Autres produits domaniaux.....	50 000,00
799 - Produits exceptionnels.....	1 000,00
	<hr/>
	2 027 500,00

000054

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7335 - Surtaxe eau.....
 7379 - Particip. pr parkings.....
 73792 - Particip. pr. aliment. en eau.....
 740 - D.G.F. Dot. forfaitaire.....
 7411 - D.G.F. Dot. Péréquation.....
 742 - D.G.F. Dot. Ville centre.....
 7422 - D.G.F. Concours particuliers.....
 744 - D.G.F. Dot. instituteurs.....
 746 - Attribution taxe sur les spectacles.....
 748 - D.G.F. Dot. de régularisation.....
 7587 - Produits du Casino.....
 799 - Produits exceptionnels.....
 829 - Mandats annulés ou atteints p/déchéance..

7 300 000,00
 260 000,00
 2 500,00
 30 569 000,00
 52 408 000,00
 5 000 000,00
 4 500 000,00
 3 500 000,00
 150 000,00
 465 000,00
 340 000,00
 1 000,00
 1 000,00

104 496 500,00

DEPENSES

629 - Impôts s/prêts C.A.E.C.L.....
 669 - Dépenses imprévues.....
 8280 - Titres annulés.....
 8285 - Admission en non-valeur.....
 6580 - Versement au B.A.S. de la taxe sur les spectacles
 6810 - Dotation à l'amortissement des subventions d'équipement
 6812 - Dotation à l'amortissement des frais d'études et
 de recherches.....

1 000,00
 305 336,73
 150 000,00
 20 000,00
 60 000,00
 2 608 419,40
 736 746,41

3 881 502,54

000055

M. ANNETTE - Il vous appartient, Monsieur le Maire, de rappeler à l'ordre ceux qui dépassent leurs droits.

Je voudrais revenir sur le problème des produits du casino. Lors d'un précédent Conseil, lorsque nous avons examiné ce problème, il avait été convenu qu'une commission ad hoc serait constituée avec des élus de la majorité et de la minorité. Nous n'avons pas été convoqués à une réunion sur l'étude de ce problème, alors que nous vous avons communiqué les noms. Est-ce qu'il y a eu des réunions ? Quelle est la situation depuis ?

LE MAIRE - C'est vrai. Il n'y a pas eu de réunion. Cela provient du fait que le casino a changé de propriétaire ou d'actionnaire. Nous lui avons demandé quand il pourrait nous recevoir, mais comme il a eu des difficultés, on n'a pas encore pu se réunir. Ce n'est pas de notre faute exactement, puisqu'on lui a déjà écrit en deux fois, et en deux fois, il nous a répondu d'attendre un peu car il n'était pas encore bien au courant...

M. ANNETTE - Les engagements qui avaient donc été pris avec l'ancien propriétaire sont ceux en vigueur à l'heure actuelle.

LE MAIRE - Il n'y a pas de changement. On lui a écrit à ce sujet pour lui rappeler que malgré tout les engagements étaient maintenus.

M. ANNETTE - Pensez-vous qu'on pourra avoir une réunion pour faire le point ?

LE MAIRE - Vous avez l'air de croire que le casino est municipal. C'est une erreur. On en attend des comptes, mais il n'est pas municipal. Je vous ai dit que c'était possible, mais nous sommes obligés d'avoir l'accord du casino.

*

* *

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 971 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

750 - Attributions permis de chasser..... 2 000,00

751 - Taxe additionnelle aux droits de mutation..... 1 250 000,00

1 252 000,00

DEPENSES

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 972 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX VARIABLE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

752 - Licence débits de boissons.....
756 - Octroi de mer.....

250 000,00

113 000 000,00

113 250 000,00

DEPENSES

000058

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 977 - SERVICE FISCAL - IMPOTS COMPLEMENTAIRES
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

755 - Taxe sur l'énergie électrique..... 2 500 000,00
766 - Produit du versement transport..... 8 000 000,00
777 - Produit des contrib. directes..... 107 500 000,00
Impôts locaux 95 000 000,00
T.E.O.M. 12 500 000,00
779 - Subv. fiscale..... 7 000 000,00

DEPENSES

6587 - Restitution taxe transport..... 1 000 000,00

125 000 000,00

1 000 000,00

LE MAIRE mets aux voix la SECTION DE FONCTIONNEMENT.

4 ABSTENTIONS - 5 CONTRE

ADOPTE A LA MAJORITE

000059

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RESUMÉ GÉNÉRAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU TABLEAU :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
900 - Hôtel de Ville et Bâtiments Administratifs	4 060 000,00	22 880 129,65
901 - Voirie	7 670 000,00	21 045 000,00
902 - Réseaux	11 370 000,00	17 330 000,00
903 - Equipement scolaire et culturel	6 503 000,00	29 980 800,00
904 - Equipement sanitaire et social	-	7 764 780,00
905 - Transports et communications	-	4 000 000,00
906 - Services industriels et commerciaux	1 940 000,00	4 370 000,00
908 - Urbanisme et habitations	1 000 000,00	7 450 000,00
911 - Programme pour le Département	800 000,00	1 200 000,00
914 - Programmes pour les autres tiers	-	7 480 000,00
925 - Mouvements financiers	5 886 498,81	28 997 798,78
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	85 101 210,84	-
	<u>Déficit (prélevement)</u>	<u>151 718 508,43</u>
	

000050

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1051-124-3-Subv. MI pr casernement Pompiers

400 000,00

1053-36-2-Subv. Conseil Gén. pr Ateliers-Relais

3 600 000,00

DEPENSES

212-76 - Installations téléphoniques

50 000,00

214 - Matériel et mobilier

3 789 629,65

215 - Véhicules

865 500,00

232-007-6-Grosses rép. bâtiments communaux

1 815 000,00

233-077-4 Toiture de l'Hôtel de Ville

500 000,00

232-121-3-Casernement des pompiers

6 000 000,00

235-072-5-Asénagement abords bâtiments communaux

400 000,00

232-145- Ateliers Relais

8 660 000,00

4 000 000,00

22 080 129,65

000061

M. ANNETTE - Quel est le montant du budget de l'année précédente pour le poste 214 : "Matériel et Mobilier" ?

LE MAIRE - En 83, nous avons 1 662 000 F à ce poste. En 84, nous avons donc 3 789 000 F. Cela est justifié par le fait qu'il y a 1 615 000 F pour l'acquisition de l'ordinateur central et le matériel périphérique. Quant au mobilier, il y a 2 100 000 F ; la priorité sera donnée aux appareils de protection prévus par le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

M. GERARD Marc - Actuellement, l'ordinateur arrive à un âge où l'achat est presque plus intéressant que la location.

*

* *

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 901 - VOIRIE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

1053 37-12 - Subv. FIR pr voirie 84

3 500 000,00

1053 38-63 - Subv. C. Général pr zones artisanales
1051.125-25 Subv. Fidcia pour Colorado

770 000,00
200 000,00

1053 39 - 15 - Subv. FIR pr aménag. des Hauts - Voirie 84
1651 35 - 15 - Esprunt CCA pr
1651 36-106 - Esp. CCA pr voirie rurale 84
1651 37-107 - Esp. CCA pr trottoirs dans les écarts

1 260 000,00
540 000,00
1 000 000,00
400 000,00

210-42 Acquisition de terrains
214 - Matériel et outillage
215 - Véhicules
232-012-22 Plan de circulation
233-004-14 Eclairage public
233 019 - 12 - Voirie traditionnelle
Programme retenu

3 307 000,00

Parking 2-Roues
Accès Nord Lycée Butor

200 000,00

233 046-12 - Aménagement de voirie

3 507 000,00
4 100 000,00

233034-63 - Zones artisanales

4 850 000,00

233054-25 - Colorado

700 000,00

233 091 - Plaques de rues et numérotation d'immeubles

200 000,00

233 092-26 - Aménagement places publiques

150 000,00

233-086-15 - Aménagement des Hauts - Voirie

1 800 000,00

233 064-106- Voirie rurale Tr. 84

1 200 000,00

233 072 107- Trottoirs dans les écarts

500 000,00

235 006 28 - Aménagement du Barachois

200 000,00

235 013 - Extensions pépinière

130 000,00

235 008 - Espaces Verts -

490 000,00

7 670 000,00

21 045 000,00

000063

000064

M. GERARD Gilbert - A ce chapitre, il y a des dépenses, mais en recettes, il n'y a pratiquement rien. Or, un peu plus loin, dans un autre chapitre, il y a des recettes sous forme de financements globalisés et on retrouve pratiquement les mêmes rubriques.

LE MAIRE - Il y a les mêmes rubriques par chapitre. Par exemple, la rubrique 233, vous la retrouvez au chapitre 902 "Réseaux" ; cela veut dire que c'est le même genre de dépenses dans un autre chapitre ; cela ne concerne pas la même chose.

M. GERARD Gilbert - Je prends par exemple l'article 232-007 "Grosses réparations bâtiments communaux". En recettes, il n'y a rien. Par contre, une dizaine de pages plus loin, il y a un chapitre où on voit apparaître en recettes "grosses réparations", et en dépenses, il n'y a rien. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas mis les recettes en face des dépenses.

LE MAIRE - Ce sont des règles comptables. Il y a unicité de caisse. Certaines recettes doivent être prises dans certains chapitres et à certains numéros ; certaines dépenses sont cataloguées dans d'autres chapitres mais au même numéro.

M. GERARD Gilbert - Prenons par exemple le chapitre 900 ; à la rubrique 232-121, en dépenses "casernement des pompiers", il y a 6 000 000 ; en recettes, en face, à la rubrique 1051-124-3 "subventions pour casernement des pompiers" : 400 000 F. Une dizaine de pages plus loin, nous avons en recettes à la rubrique 900-232-121-3 "casernement des pompiers" : 5 600 000.

LE MAIRE - Les 400 000 F représentent la subvention du Ministère de l'Intérieur ; les autres correspondent à des prêts. Les prêts et les subventions ne rentrent pas dans le même chapitre.

M. GERARD Gilbert - N'aurait-on pas pu mettre les recettes dans la même rubrique ?

LE MAIRE - Non, parce que les subventions rentrent dans un chapitre et les prêts dans d'autres chapitres.

M. GERARD Gilbert - Je posais la question, car il est plus facile d'avoir les recettes en face des dépenses.

LE MAIRE - Vous avez raison, mais ce sont là des règles comptables. Je ne peux faire autrement.

M. GERARD Gilbert - Je m'aperçois qu'on ne fait pas plus d'effort pour ce qui concerne les trottoirs des écarts ! 500 000 F à diviser par 14 écarts !

*

* *

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 902 - RESEAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1051 182-31 - Subs., pour assainissement 84
1051 183-30 - M.I. pour CD 60
1051 184-38 - Environnement pr P. Durand
1051 185-33 - FIDEM pr
1053 40-38 - C. Général pr
1051 186-108 - Sérv. pr AEP 84
1051 187-37 - FIDEM pr aménagement des Hauts - eaux
1651 38-33 CCA pr
1651 39 - 33 - CCA pr assainissement rural Points Noirs 84
1059 27- 34 - FACE pr électrification rurale 84
1651-40-34 - CCA pr
1651-41- 34 - CCA pr

280 000,00
880 000,00
2 500 000,00
500 000,00
500 000,00
200 000,00
600 000,00
1 400 000,00
300 000,00
3 400 000,00
600 000,00
210 000,00

11 370 000,00

DEPENSES

233 002 - Divers travaux VRD
Travaux extensions (eau-électricité)
Tranchées 590 000,00
233 20-31 - Assainissement 84 220 000,00
233 096-30 - CD 60
233-50-38 - Réfection Canal P. Durand
233 100-108 - AEP 84
233 076-37 - Aménagement des Hauts - eaux
233 097-33 - Assainissement rural Points Noirs 84
233 23-34 - Electrification rurale 84

940 000,00
1 400 000,00
2 380 000,00
5 000 000,00
1 000 000,00
2 000 000,00
400 000,00
4 210 000,00

17 330 000,00

000065

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 903 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1053 41 - Subv. C.Général pr bibliobus	50 000,00
1053 42 - 54 - Subv. FSD pr réparations écoles	700 000,00
1051 188-109- Subv. E.M. pr 4 cl. primaires Kouffia	737 000,00
1051 189-111 - Subv. FIBS pour Chaudron	1 000 000,00
1051 190-111 - Subv. J. et S. pour aire couverte	430 400,00
1052 12-111 - Subv. Région pour aire couverte	645 600,00
1051 191-114 - Subv. FIBS pr couverture Stade de l'Est	2 000 000,00
1059 28-55 - Subv. FASO pr aménagement des cantines	440 000,00
1051 192 - Subv. FIBS pour vélodrome	500 000,00
	<hr/>
	6.503 000,00
	<hr/>

DEPENSES

210 - 58 - Acquisitions de terrains	1 000 000,00
214 - Matériel et mobilier	537 800,00
215 - Véhicules (bibliobus)	200 000,00
232 002-54 - Grosses réparations écoles équip, sportifs, CASES	6 705 000,00
232 008-47 - Plateaux verts (Jamaïque + divers)	375 000,00
232 015-51 - Aménagement terrains de sport (foot)	1 400 000,00
232 086-109 - Constr. scolaires Kouffia Primaire	4 000 000,00
232 087-110 - Constr. scolaires 2 cl. Tameria	432 000,00
232 094-111 - Gymnase Chaudron + aire couverte	3 376 000,00
232 095-112 - Construction de CASES	1 150 000,00
232 097 113 - Bâtiments	260 000,00
232 073-115 - Aménag. parc de loisirs Ch.Fleur	200 000,00
232 107-114 - Couverture petit Stade de l'Est	4 000 000,00
232 119-55 - Aménagement des cantines	990 000,00
232 123-56 - Mise en conformité des bât. scolaires	1 000 000,00
232 140-116 - Piste d'athlétisme	600 000,00
232 151 - Piste cyclable (vélodrome)	1 000 000,00
232 155-43 - Hangars polyvalents ZAC Providence	1 100 000,00
232 156-44 - Piscines Montagne	1 200 000,00
232 160-48 - Constr. tennis Ch.Fleur complémentaire	150 000,00
232-170 - Logement gardien Mairie Kouffia	150 000,00
232 158-46 - Plateaux polyvalents (Domenjod)	75 000,00
	<hr/>
	29 980 800,00
	<hr/>

000066

6.503 000,00

29 980 800,00

M. GERARD Gilbert - Pour les constructions scolaires à Moufia, il y a 4 millions en dépenses. Combien d'écoles y a t-il ?

LE MAIRE - En recettes, il y a une subvention de l'Education Nationale pour 4 classes primaires : 737 000 F.

M. GERARD Gilbert - Est-ce qu'on peut savoir à combien s'élève le vélodrome en ce moment ?

LE MAIRE - 3 200 000 F ; c'était le chiffre prévisionnel. C'est le coût de la construction de la piste. Il faut rajouter 1 Million pour l'aménagement des abords, des vestiaires, etc...

M. GERARD Gilbert - Cela va faire un total de 4 200 000 F. Peut-on savoir quel est le taux d'occupation ?

LE MAIRE - On a été obligé de le fermer à certains moments, lorsqu'il n'y a pas de gardien.

M. PAYET Aristide - Lorsqu'on a décidé de construire ce vélodrome, "Jeunesse et Sports" ne nous a pas accordé de subventions. Ce vélodrome a donc été construit sur fonds propres. Maintenant, on considère que ce vélodrome est bien et qu'on peut l'utiliser. C'est sur l'initiative de "Jeunesse et Sports" qu'il y a eu une école de promotion cycliste aux lycées, et cette école utilise la piste plusieurs fois par semaine. Ensuite, toutes les associations cyclistes de l'île souhaiteraient avoir une cabine à leur disposition pour y entreposer leurs vélos et leurs petits matériels en vue d'utiliser également cette piste pendant l'année. Actuellement, il y a beaucoup de cyclistes qui utilisent cette piste. Les équipements ne sont pas terminés. C'est un outil intéressant pour les cyclistes, mais il faut le compléter. Il faut donc construire des cabines en dessous du vélodrome, construire des vestiaires et aménager l'intérieur. Il faudra peut-être même aller plus loin par la suite et aménager l'environnement pour que ce vélodrome soit inclus dans un espace bien agréable.

M. ANNETTE - Il y a une ligne "couverture du petit stade de l'Est". Est-ce qu'il est prévu de couvrir la tribune du grand stade de l'Est, et quand ?

LE MAIRE - C'est la même opération.

M. PAYET Aristide - L'opération sera réalisée sur deux années. Il n'est pas possible de faire les deux sur une même année, mais l'étude se fait sur les deux stades en même temps.

M. ANNETTE - Les travaux commenceront-ils en même temps pour les deux ?

M. PAYET Aristide - Nous commençons le projet. De toute façon, l'étude reviendra devant le Conseil Municipal, et ce sera à nous de voir ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Pour l'instant, c'est une somme qu'on a indiquée au budget prévisionnel, et nous souhaitons, sur les deux années à venir, terminer la couverture du petit stade et les gradins du grand stade. Je pense que vous comprenez l'intérêt de cette opération ; un équipement de cette importance qui n'est pas complet ne peut pas être utilisé totalement ; en particulier, à partir du moment où le petit stade sera couvert, il sera possible de l'utiliser pour des manifestations très importantes et il n'y aura plus de risques ensuite à faire venir des équipes nationales et internationales à la Réunion.

LE MAIRE - Je vous signale que ce genre d'investissement n'est qu'une prévision, car c'est subventionné par le FNDS.

M. ANNETTE - Cela signifie-t-il qu'on a une assurance quelconque ?

LE MAIRE - Il n'y a rien de précis ; on a des assurances orales. Ce ne sont pas encore des décisions, mais des prévisions.

*

*

*

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

210 68 - Acquisition de terrains Habitat Social	4 000 000,00
213 117 - Voies et réseaux opération Habitat Social (J. de Rentamay - Bailly de Monthyon- Ste-Clotilde 4)	2 520 000,00
214 - Matériel et mobilier	424 780,00
215 - Véhicules	290 000,00
232 079 - Centre Municipal Neufly - agrandissement	150 000,00
232 141 118 - Centre funéraire	200 000,00
232 146 119 - Foyer 30me Age Domerjod - Aménagement	200 000,00

7 784 780,00

M. GERARD Gilbert - En quoi consiste le "Centre Funéraire" ?

LE MAIRE - Le montant inscrit correspond au crédit d'études pour le crématorium.

000069

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 905 - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L.L. MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

233 005 - Opérations liées au versement transport

4 000 000,00

4 000 000,00

000070

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 906 - SCES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

A 052 13 - Subv. Région pour études économiques
A 051 193-64 - Subv. FAU pour Petit Marché
A 051 194-65 - Subv. FAU pour Grand Marché
A 051 195 - Subv. FAU pour Abattoir
A 052 14 - Subv. Région pour parc d'exploitation Chaudron
A 052 15 169 - Subv. Région pour Port de Plaisance
A 052 16 169 - Subv. Région pour divers tourisme

540 000,00
140 000,00
100 000,00
160 000,00
100 000,00
500 000,00
400 000,00

DEPENSES

132 - Frais d'études
Etudes sur les marchés
Etudes économiques
232 003-64 - Petit Marché
232 009-65 - Grand Marché
232 113 - Abattoir
214 - Matériel et mobilier
232-171 - Parc d'exposition Chaudron
232 169 120 - Opérations touristiques
Port de Plaisance
Divers tourisme

850 000,00
100 000,00
750 000,00
400 000,00
300 000,00
660 000,00
150 000,00
500 000,00
1 510 000,00

1 940 000,00

4 370 000,00

000071

M. GERARD Gilbert - Peut-on avoir des explications concernant le grand marché ? Que comptez-vous faire avec le grand marché puisque, théoriquement, il se transforme en théâtre ?

LE MAIRE - Il ne se transforme pas en théâtre. Cette affaire est déjà venue en plusieurs fois devant le Conseil et on a donné toutes les explications. Le théâtre est en plus du grand marché. C'est une subvention à part.

M. GERARD Gilbert - Dans ce chapitre, cela correspond à quoi ?

M. SANTONI - C'est pour le déplacement des boxes qui sont actuellement au fond et sur lesquels va se trouver le futur théâtre.

M. GERARD Gilbert - A quoi correspond le "port de plaisance" ?

LE MAIRE - C'est un crédit d'étude pour actualiser une étude qui a déjà été faite une dizaine d'années.

M. GERARD Gilbert - Est-ce qu'il nous serait possible d'obtenir le montant global de toutes les sommes dépensées pour les études de 1980 à 1983 ?

LE MAIRE - On vous le communiquera. Vous aurez les crédits d'études qui ont véritablement été faites et les crédits d'études en prévision, qui n'ont jamais été faites.

*

* *

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 909 - URBANISME ET HABITATIONS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1051 196 67 - Subv. pr acquisition de terrains PAF

1 000 000,00

DEPENSES

210 67 - Acquisitions de terrains & AF

7 000 000,00

132 66 - Frais d'études

450 000,00

1 000 000,00

7 450 000,00

000073

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 911 - PROGRAMMES POUR LE DEPARTEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1053 43-121 - Subv. Conseil Général pour aménag. Paysager

800 000,00

800 000,00

DEPENSES

235 002-121 - Aménagement paysager Bd Lancaster

1 200 000,00

1 200 000,00

000074

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 914 - PROGRAMMES POUR LES AUTRES TIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

130 61 - Subv. d'équip. SEDRE pr déficit ZAC	3 380 000,00
130 105 - Subv. à SIAHR pr part. VRD Neuffa	500 000,00
210 122 - Acquisition de terrains déf. ZAC	3 600 000,00

7 480 000,00

000075

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1380 - Amortissement subvention d'équipement
1381 - Frais d'émission d'emprunts
1382 - Amortissement frais d'études
25 - Recouvrement de créances

2 608 419,40
21 333,00
736 746,41
2 520 000,00

DEPENSES

16 - Règlement de dettes réelles
189 - Règlement de dettes d'ordre Département
25 117 - Avances à SIDA pr Habitat Social
(J. Pontannay, Nantbyon, Ste-Catherine 4)
27 - Loyers d'avance, dépôts, eau, gaz, électricité

26 357 153,30
90 645,48
2 520 000,00
30 000,00

5 886 498,81

28 997 798,78

000076

BUDGET PRIMITIF 1984 - SECTION D'INVESTISSEMENT
CHAPITRE 27 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

16 - Emprunt globalisé	1 565 000
900-232-007-6 - Grosses rép. aux bât. communaux	500 000
900-232-077-4 - Toiture Hôtel de Ville	5 600 000
900-232-121-3 - Casernement des pompiers	300 000
900-235-012-5 - Abris bâtiments communaux	5 060 000
900-232-145-2 - Ateliers Relais	
901-210-12)	
901-233-48-12) Opérations de voirie	2 395 000
901-233-19-12)	
901-233-012-22 - Plan de circulation	200 000
901-233-034-63 - Zones artisanales	4 080 000
901-233-054-25 - Colorado	500 000
901-233-092-26 - Place publique	150 000
902-233-020-31 - Assainissement 1984	1 120 000
902-233-096-30 - CD 60	1 500 000
902-233-050-38 - Réfection Canal P. Dorand	1 500 000
902-233-100-108 - AEP 1984	800 000
903-210-58 - Acquisition terrains pour écoles.	900 000
903-232-002-54 - Grosses rép. écoles, équip. sportifs, Cases	5 905 000
903-232-008-47 - Plateaux verts (Jusafique et divers)	300 000
232-075-51 - Aménag. terrains foot-ball	1 100 000
903-232-006-109 - Constr. scol. Houffia Primaire	3 263 000
903-232-087-110 - 2 cl. Tamarins	237 000
903-232-094-111 - Gynasea (Chaudron + aire couverte)	1 300 000
903-232-095-112 - Constr. CASE	850 000
903-232-097-113 - Boulodrome	200 000
903-232-107-114 - Couverture Stade de l'Est	2 000 000
903-232-119-55 - Aménagement cantines	500 000
903-232-123-56 - Mise en conformité bât. scolaires	850 000
903-232-140-116 - Pistes d'athlétisme	500 000
903-232-151- Vélodrome	500 000
903-232-155-43 - Hangars polyvalents ZAC Providence	1 000 000
903-232-156-44 - Piscine Montagne	1 000 000
903-232-160-48 - Constr. tennis Ch. Fleuri coop.	150 000
904-210-68 - Acq. terrain pr habitat social	3 800 000
904-213-117 - J. Restauway, Menthya, Ste-Clothilde IV	2 520 000
904-232-141-118 - Centre Funéraire Prima	200 000

.../...

BUDGET PRIMITIF 1984 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Suite)

RECETTES

904-232-146-119 - Aménag. Zone Age Doucajed	200 000
906-232-003-64 - Petit Marché	260 000
906-232-009-65 - Grand Marché	200 000
906-232-113 - Abattoir	500 000
906-232-169-120 - Opérations touristiques	500 000
Port de plaisance	110 000
Divers	5 800 000
908-210 - 67 - Acquisition terrains PAF	400 000
911-235-002-121 - Aménag. paysager Bd Lancaster	2 900 000
914-130 - 61 - Déficit ZAC	19 000
914-130-105 - Parc VRD 350 MLM Koufia	3 180 000
914-210-122 - Acq. terrains (Déficit ZAC)	
1420 - Produit au titre du PLD	500 000,00
1421 - FCTVA	15 000 000,00
1422 - Produit amendes de police	150 000,00
1423 - T L E	594 110,84
1436 - D G E	2 283 100,00
115 - Prélèvement	27 447 798,78

112 549 009,62

000078

M. ANNETTE - Sur le plan financier, combien représentent les remboursements de la dette et des intérêts pour 84 ?

LE MAIRE - Le règlement des dettes réelles, c'est le capital ; pour les intérêts, c'était dans le fonctionnement.

M. ANNETTE - Cela fait à peu près 80 millions. On va donc emprunter 66 millions en 84 et on remboursera 80 millions.

LE MAIRE - Les premiers remboursements se trouvent déjà dans les 80 millions.

*

* *

LE MAIRE mets aux voix la section d'investissement.

4 ABSTENTIONS - 6 CONTRE

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*

* *

LE MAIRE mets aux voix le BUDGET PRIMITIF 1984.

4 ABSTENTIONS - 4 CONTRE

Le BUDGET PRIMITIF 1984 EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

*

* *

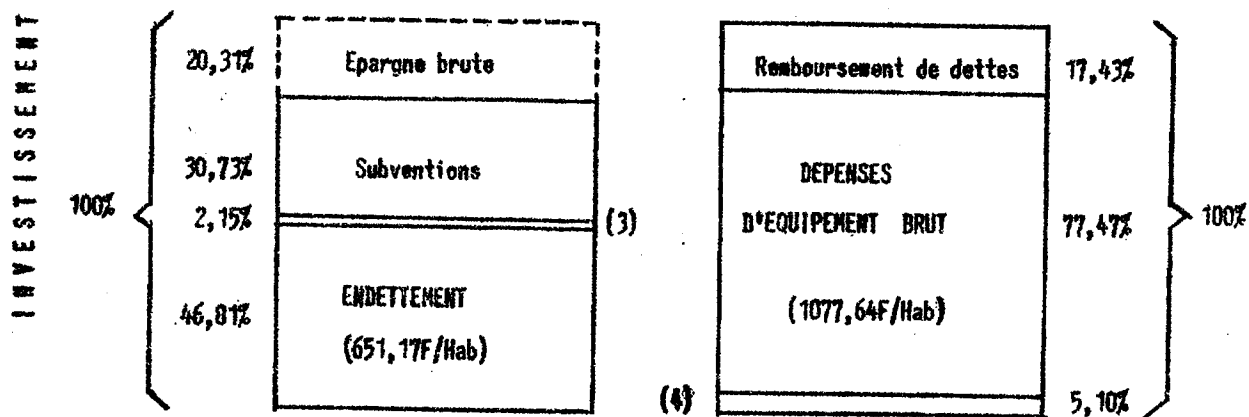
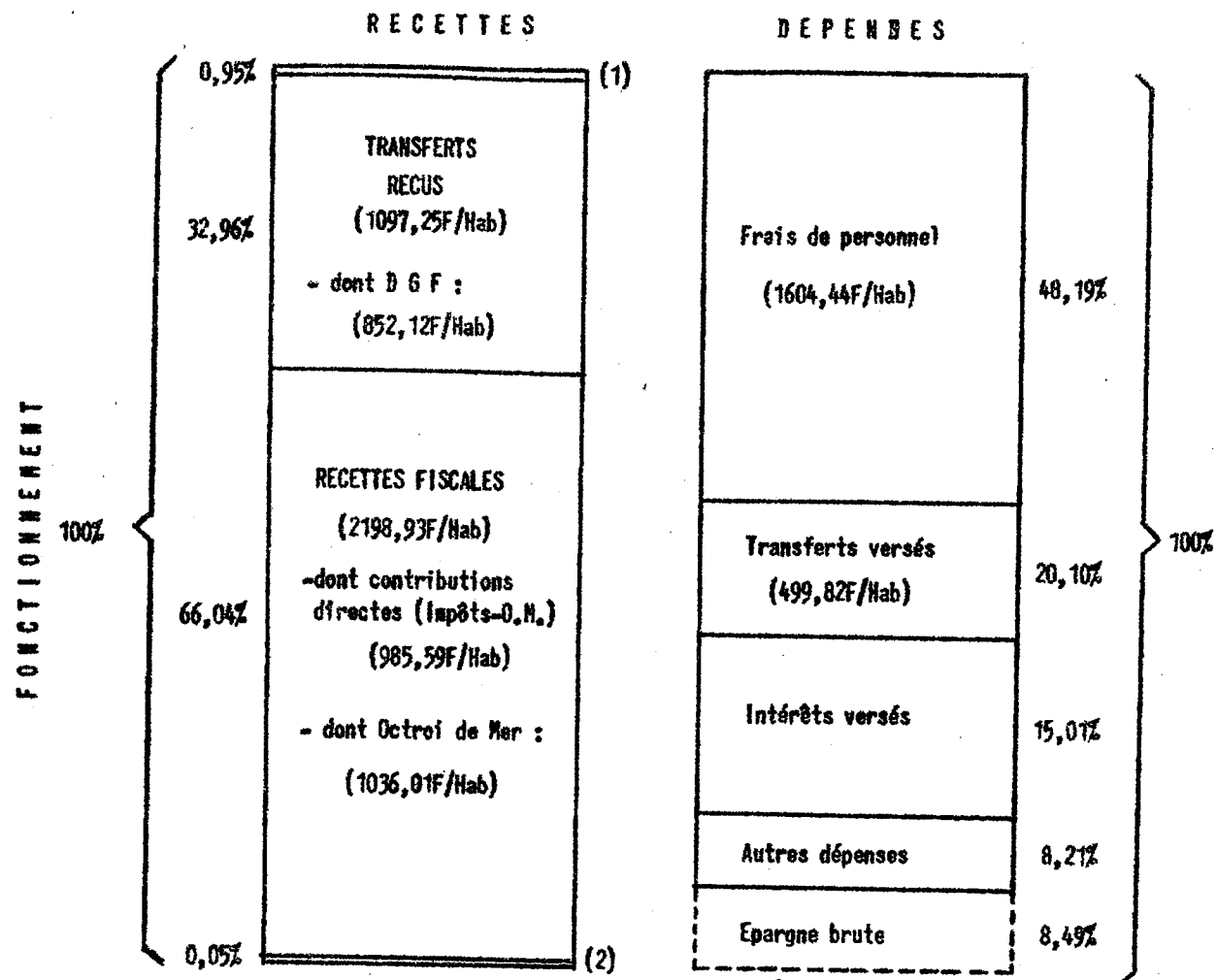
LE MAIRE remercie tous les cadres et tous les employés ayant pris part à la rédaction du budget, en particulier Mme HOARAU, M. CROCHET, M. SANTONI, M. NEYRA ...

*

* *

STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 1984

DE SAINT-DENIS



- (1) Produits de l'exploitation et du domaine
 (2) Autres recettes
 (3) Aliénations et autres
 (4) Autres dépenses

ANNEXE 1 : Projet de modification de tarifs publics et droits de stationnement communaux.

Les propositions d'évolution de ces redevances tiennent compte de trois observations :

- les redevances de services publics communaux, industriels et commerciaux (abattoirs, marchés) doivent être telles qu'elles assurent l'équilibre financier de ces services ;
- la plupart des tarifs existants sont sans modification depuis un délai trop long pour qu'ils correspondent au coût du service rendu à l'usager ;
- les propositions de majoration restent, en valeur absolue et par comparaison à des services équivalents rendus dans le secteur privé, objectivement assimilables par les usagers.

DROIT DE LICENCE DES DEBITS DE BOISSON

* Rapport global 1982 : 120 000 F

* Ancien tarif

	NOMBRE	TARIF APPLIQUE
- Licence de 2e catégorie.....	32	27,00
- Licence de 3e catégorie.....	32	180,00
- Licence à emporter.....	173	180,00
- Licence restaurant.....	84	180,00
- Licence 4e catégorie.....	158	108,00

* Nouveau tarif

LICENCES	TARIF DE BASE : 450 F		
	NOMBRE	TARIF	TOTAL
- 2e catégorie.....	32	67,50	2 160
- 3e catégorie.....	32	450,00	14 400
- à emporter.....	173	450,00	77 850
- restaurant.....	84	450,00	37 800
- 4e catégorie.....	158	900,00	142 200
- Taxe spéciale/4e catégorie.....	158	270,00	42 660
	TOTAL ATTENDU		317 070

DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS

* Rapport global 1982	:	2 200 F
* Ancien tarif	:	20 F par taxi
* Nombre d'assujettis	:	110
* Nouveau tarif	:	200 F

REDEVANCE SUR LES APPAREILS DISTRIBUTEURS DE CARBURANT

* Rapport global 1982	:	11 100 F
* Ancien tarif	:	5 250 F CFA soit 105 F
* Nouveau tarif	:	

TYPES D'APPAREILS	NOMBRE	TARIF	
- Essence.....	142	500	71 000
- Gas-oil.....	53	500	26 500
- Mélangeurs.....	34	500	17 000
	TOTAL		114 500

PRIX DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

* Rapport global 1982 : 50 800 F

* Ancien tarif :

- concessions temporaires (30 ans).....	180 F le m2
- concessions à perpétuité.....	250 F le m2

* Nouveau tarif :

- concessions temporaires (30 ans)	
. 1 tombe (2 m2).....	400 F le m2
. 1 caveau (7,50 m2).....	800 F le m2
- concessions à perpétuité	
. 1 tombe (2 m2).....	750 F le m2
. 1 caveau (7,50 m2).....	1 500 F le m2

DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES DE LA COMMUNE

* Rapport global 1982 : 310 045 F

ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
a) <u>GRAND MARCHÉ</u> (tarif fixé le 30/11/1965)	a) <u>GRAND MARCHÉ</u>
- carreaux de l'allée centrale... 2,00 F/jour	- carreaux de l'allée centrale... 5,00 F/jour
- carreaux de 1,50 m2..... 1,00 F/jour	- carreaux de 1,50 m2..... 5,00 F/jour
- étals, échoppes et boxes..... 100,00 F/mois	100,00 F/mois
- véhicules..... 10,00 F/jour	- échoppes et boxes anciens..... 500,00 F/mois
	échoppes et boxes nouveaux..... 1 000,00 F/mois
b) <u>PETIT MARCHÉ</u> (tarif fixé le 30/11/1965)	b) <u>PETIT MARCHÉ</u>
- carreaux saisonniers..... 2,00 F/jour	- carreaux saisonniers..... 5,00 F/jour
- carreaux légumes, fruits..... 1,20 F/jour	- carreaux légumes, fruits,
36,00 F/mois	volailles..... 5,00 F/jour
- étals, échoppes, boxes..... 100,00 F/mois	100,00 F/mois
- véhicules..... 10,00 F/jour	- étals, échoppes, boxes anciens. 500,00 F/mois
	étals, échoppes, boxes rénovés. 1 000,00 F/mois
c) <u>MARCHÉ DE STE-CLOTILDE</u> (tarif fixé le 11/06/1970)	c) <u>MARCHÉ DE SAINTE-CLOTILDE</u>
- carreaux (l'unité)..... 1,50 F/jour	- carreaux (l'unité)..... 3,00 F/jour
45,00 F/mois	75,00 F/mois
- boxes de 9 m2..... 100,00 F/mois	- boxes de 9 m2..... 200,00 F/mois
- boxes de 16 m2..... 150,00 F/mois	- boxes de 16 m2..... 300,00 F/mois
- boxes de 27 m2..... 200,00 F/mois	- boxes de 27 m2..... 500,00 F/mois

ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
d) <u>MARCHÉS FORAINS</u>	d) <u>MARCHÉS FORAINS</u>
* Chaudron (tarifs fixés le 5/08/1971)	* Chaudron - Source - Camélias
- carreaux (l'unité)..... 1,50 F/jour	- carreaux de 1,50 m2..... 5,00 F/jou 60,00 F/moi
* Source - Camélias	
- carreaux de 1,50 m2..... 1,00 F/jour	
- véhicules..... 10,00 F/jour	- véhicules..... 60,00 F/jo

La majoration de ces droits de place sur les marchés est rendue nécessaire eu égard à l'importance des investissements réalisés par la Ville sur ces établissements.

DROIT D'USAGE A L'ABATTOIR

L'augmentation de ces droits sera envisagée au cours du 1er semestre 1984, date de fin des travaux d'aménagement de chaînes d'abattage.

DROITS DE FOURRIERE

- * Rapport global 1983 : 10 000 F
- * Actuellement :
 - droit de capture : 60 F
 - droit de fourrière : 30 F par jour et par chien
- * Nouveau tarif droit de fourrière : 100 F par jour et par chien
- * Rapport attendu pour 1984 : 30 000 F

Justification :

- augmentation du coût de la nourriture pour chiens
- souci d'assurer en accord avec la SPA un meilleur traitement des bêtes

PARTICIPATION POUR PARKING

* Rapport global 1983	:	200 000 F
* Tarif actuel.	:	15 000 F
* Nouveau tarif	:	19 000 F
* Rapport espéré pour 1984	:	260 000 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, l'autorisation de procéder à ces majorations par arrêté, en vertu de l'article L.122-20 (2e) du Code des Communes, à en inscrire le montant des recettes globales attendues par article tel qu'il figure au Budget Primitif 1984.

Je vous demande en outre de m'autoriser par la suite, afin de suivre la réalité économique, à majorer par arrêté chaque année, sauf demande de modification de votre part, chacun des droits précités d'un pourcentage de 10 % par an.